



Plan de développement de la zone agricole



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MRC DES CHENAU

Le plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en appuyant le développement durable des activités agricoles. Il a aussi comme objectif d'assurer la vitalité et l'occupation dynamique du territoire.

L'élaboration de ce PDZA s'est appuyée sur une équipe de personnes-ressources multidisciplinaire et sur la participation active des membres de la MRC, des producteurs agricoles et des représentants des organismes régionaux. Les citoyens de la MRC se sont prononcés sur le PDZA lors d'assemblées publiques de consultation.

Ce PDZA comprend un portrait et un diagnostic du territoire et des activités agricoles, une vision d'avenir, des orientations et des objectifs ainsi qu'un plan d'action. Il s'adresse à toute personne ayant à cœur le développement des activités agricoles sur le territoire de la MRC des Chenaux.

Gérard Bruneau
Préfet de la MRC des Chenaux

Juin 2014

Remerciements

La réalisation du plan de développement de la zone agricole de la MRC des Chenaux a bénéficié de l'aide financière accordée conjointement par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, par l'entremise du cadre stratégique Cultivons l'avenir 2.



Coordination du projet

M. Yvan Magny, MRC des Chenaux

Recherche et rédaction

M. Yvan Magny, MRC des Chenaux
M. Michel Tessier, consultant
M. Lionel Arseneault, CLD des Chenaux
Mme Patricia Claveau, consultante
M. Maxime Brien, Réseau Terra

Comité de suivi

Mme Isabelle Lessard, MAPAQ
Mme Sandra Baron, MAMOT
M. Alexandre Tourigny, UPA de la Mauricie
M. Yvan Magny, MRC des Chenaux
M. Michel Tessier, consultant
M. Lionel Arseneault, CLD des Chenaux

Cartographie

M. Sébastien Desnoyers, MRC des Chenaux

Photographie

M. Lionel Arseneault, CLD des Chenaux

Photo page couverture

La vallée de la Batiscan

Membres du comité de direction du PDZA

MRC des Chenaux

M. Gérard Bruneau
Mme Sonya Auclair
M. Christian Gendron
M. Alain Guillemette
M. Guy Simon

UPA de la Mauricie

M. René Perreault
M. Sylvain Cosette
M. Stéphane Allaire

Secteur transformation

M. Stéphane Gagnon
M. Robert St-Arnaud

Secteur agrotouristique

Mme Sylvie St-Arneault

Club-conseil en agroenvironnement Lavi-Eau-Champ

M. Michel Adam

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Mme Sonia Dumoulin
Mme Isabelle Lessard

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Mme Sandra Baron

CLD des Chenaux

M. Jean Breton

SADC de la Vallée de la Batiscan

M. Emmanuel Laferrière

Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

M. Patrick Lupien

Députée de Champlain

Mme Noëlla Champagne

Personnes et organismes consultés

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Mme Hélène Bernard
M. Dominique Beaudin
M. Pascal Cyr
M. Pierrot Ferland
Mme Jessy Leblond
Mme Andréanne Martin
M. Nicholas Tanguay
M. Magloire Tchouansi

UPA de la Mauricie

Mme Ève Mercier
Mme Nicole Tanguay
Mme Josée Tardif

Agriconseils Mauricie

Mme Anne Gagné

Producteur agricole

M. Daniel Veillette

Les Boissons du Roy

M. Steve Massicotte

CLD des Chenaux

M. Benoit Lacerte

SADC de la Vallée de la Batiscan

M. Emmanuel Laferrrière

Conférence régionale des élus de la Mauricie

Mme Patricia Lamy

Tourisme Mauricie

Mme Marie Josée Savard

Université du Québec à Trois-Rivières

Mme Julie Ruitz

Club-conseil en agroenvironnement Lavi-Eau-Champ

Mme Éliane Martel

Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan

M. Sébastien Duchesne

Comité ZIP les Deux Rives

Mme Mylène Vallée

Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

M. Patrick Lupien

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes

Mme Josée Buissières

Groupement forestier de Champlain

M. Gilbert Nolet

Documents consultés

Plan de développement de la zone agricole – Guide d'élaboration. Gouvernement du Québec. 2012

Données statistiques sur les productions agricoles couvrant la période 2004-2010 : Fiches d'enregistrements du MAPAQ 2004 (à jour janvier 2005) et données certifiées. 2010

Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie. 2010-2015

Plan d'action de l'approche régionale de la Mauricie. Prime-Vert 2013-2018. Mise à jour: mai 2013

Des solutions concrètes pour la pérennité du secteur agricole. Mémoire de la Fédération de la relève agricole du Québec. Août 2011

Avis sur la troisième Politique nationale de la ruralité. UPA. Mars 2013

Politique de souveraineté alimentaire. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. 2013

Schéma d'aménagement et de développement révisé. MRC des Chenaux. 2007

Impacts des changements climatiques sur l'agriculture au Québec. Gilles Bélanger, Ph. D., Andy Bootsma, M. Sc. Centre de recherche et de développement sur les sols et les grandes cultures. 2003

Protection des bois et création de corridors forestiers en milieu agricole. Denis Fafard, Directeur, Aménagement et environnement. MRC de L'Assomption. Octobre 2012

Portrait sociaux-économique du développement acéricole dans la MRC des Chenaux SPBM. 2012

Produits forestiers non ligneux en Mauricie-Inventaire de la ressource du territoire SPBM. Mai 2010

Identification et conservation des corridors forestiers en milieu agricole mauricien. Solidarité rurale Mauricie et SPBM. 2002

Bilan des activités 2011-2012. Plan de soutien en formation agricole. Les collectifs régionaux en formation agricole du Québec.

Rapport annuel 2012-2013. Réseau Agriconseils Mauricie

Enquête exploratoire : Perceptions, préoccupations et besoins des producteurs agricoles de la Mauricie en matière de gestion. Anne-Marie Pichette. 2011

Répertoire des programmes d'aide accessibles à la relève agricole. Service de comptabilité et de fiscalité de l'UPA. Mise à jour mars 2012

Tout seul ensemble. Diane Vincent, Ph.D Groupe de recherche Traget U. Laval. Le Coopérateur agricole, p.48-50. Janvier 2010

Vitalité agricole et rurale en jeux: À nous de faire la différence! Pascal Cyr, agr. Msc.Conseiller en économie et relève agricole – Mauricie. Février 2013

Liste des acronymes

ATR : Association touristique régionale

AMFM : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes

BVSM : Bassin versant Saint-Maurice

CAPSA : Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne

CLD : Centre local de développement de la MRC des Chenaux

CRÉ : Conférence régionale des élus de la Mauricie

CRÉA : Centre régional d'établissement en agriculture

FUPAM : Fédération de l'union des producteurs agricoles de la Mauricie

MAMOT : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MRC : Municipalité régionale de comté des Chenaux

PDAAM : Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie

SADC : Société d'aide au développement des collectivités de la Vallée de la Batiscan

SAMBBA : Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan

SPBM : Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MRC DES CHENAUx

Table des matières

Section 1 :	Le territoire de la MRC des Chenaux	1
Section 2 :	Les outils de planification	11
Section 3 :	Les productions animales et végétales	16
Section 4 :	Les activités complémentaires à l'agriculture	28
Section 5 :	La forêt	35
Section 6 :	L'agroenvironnement	40
Section 7 :	La relève agricole	46
Section 8 :	Les services aux agriculteurs	49
Section 9 :	Le diagnostic	55
Section 10 :	La vision d'avenir	66
Section 11 :	Le plan d'action	69
Annexe :	Cartographie	

SECTION 1 : LE TERRITOIRE DE LA MRC DES CHENAU

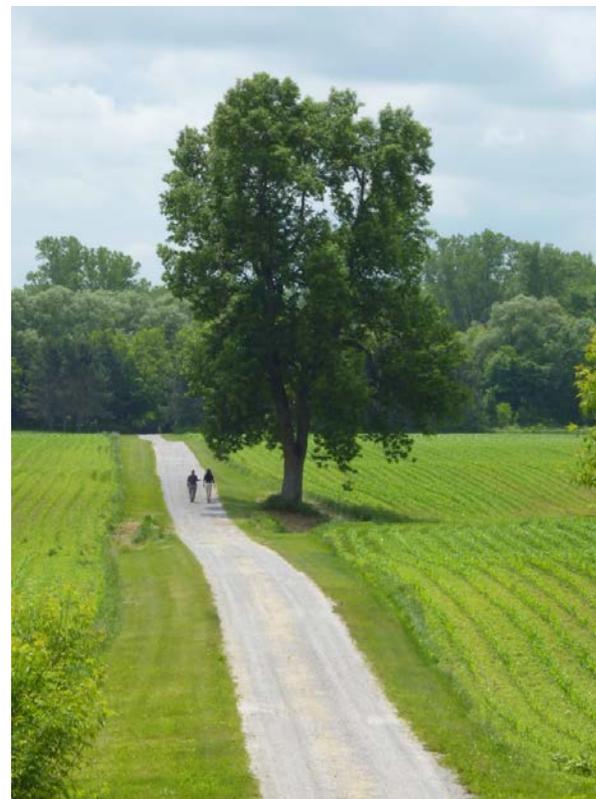
Un territoire à caractère rural

La MRC des Chenaux se situe en Mauricie, sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. On y accède par ses principaux axes routiers, soit l'autoroute 40 et les routes 138, 159 et 359. Son territoire comprend celui des municipalités de Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Genève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper-de-Champlain et Saint-Stanislas.

Le territoire de la MRC des Chenaux couvre une superficie de 871 kilomètres carrés et s'étend de la plaine du Saint-Laurent jusqu'aux premières collines du plateau laurentien. Il est sillonné par un important réseau hydrographique comprenant les rivières Sainte-Anne, Batiscan, Champlain et Saint-Maurice qui se déversent dans le fleuve Saint-Laurent. L'agriculture domine au sud de la MRC tandis que la forêt recouvre la partie septentrionale du territoire.

La MRC des Chenaux recèle des paysages très caractéristiques de la ruralité québécoise et de son milieu naturel. Le corridor du Chemin-du-Roy nous offre des vues magnifiques sur le fleuve Saint-Laurent et sur la plaine agricole environnante. Plus au nord, on peut observer, un peu partout le long des rangs, des paysages champêtres où semble régner une harmonie entre le milieu bâti, les champs en culture, les boisés, les collines et les vallées. Quant aux activités urbaines, celles-ci sont regroupées autour des noyaux villageois de chacune des municipalités.

La carte annexée illustre la localisation de la MRC, son réseau routier et les limites territoriales des municipalités faisant partie de la MRC.



L'allée des Barils / Sainte-Anne-de-Pérade
Crédit photo : Jeanne Boulay

De bonnes terres agricoles et un milieu physique diversifié

Bien qu'une importante portion du territoire de la MRC présente un relief relativement plat, celui-ci se divise en plusieurs entités physiographiques distinctes qui se succèdent à partir du fleuve Saint-Laurent en allant vers le nord.

Le premier secteur couvre la plaine Saint-Laurent sur le territoire des municipalités de Champlain, Batiscan et Sainte-Anne-de-Pérade. Les sols y sont composés d'argile marine surmontée par des dépôts d'alluvions fluviales. En surface, on retrouve des sols loameux et argileux provenant des séries Batiscan, Chaloupe, Dupas et Pérade. Ces sols de classe 2 se prêtent très bien à tous les types de culture.

Un deuxième secteur s'étend sur une terrasse supérieure dans les municipalités de Saint-Maurice, Saint-Luc-de-Vincennes, Sainte-Geneviève-de-Batiscan et Saint-Prosper-de-Champlain. Ce secteur est séparé de la plaine du Saint-Laurent par un milieu boisé situé de part et d'autre de l'autoroute 40. Encore ici, les sols agricoles possèdent un très bon potentiel de productivité. On y retrouve majoritairement des sols argileux de classes 2 et 3 faisant partie des séries Sainte-Rosalie, Saint-Laurent et Courval. Dans Saint-Luc-de-Vincennes et Sainte-Geneviève-de-Batiscan, on remarque aussi la présence de sols sableux de classes 4 et 5 des séries Achigan et Vaudreuil qui comportent d'importantes limitations et restreignent le choix des cultures.

Au nord de cette terrasse, la moraine de Saint-Narcisse brise l'uniformité du paysage en créant une rupture de relief dans la plaine. Ce cordon morainique s'étend de Notre-Dame-du-Mont Carmel jusqu'à Sainte-Geneviève-de-Batiscan. Il est constitué de débris rocheux et de tills et couvert par la forêt. À l'est de cette

formation, du sud de Saint-Stanislas jusqu'au nord de Saint-Anne-de-la-Pérade en passant par Saint-Prosper de-Champlain, on rejoint les premières collines du plateau Laurentien, elles aussi occupées par la forêt.

Un autre grand secteur se retrouve sur une deuxième terrasse au nord de la moraine de Saint-Narcisse. Des sols argileux de classe 2 de la série Dalhousie couvrent une grande superficie dans les municipalités de Saint-Narcisse et Saint-Stanislas. Par contre, dans ces 2 dernières municipalités ainsi qu'à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, on retrouve aussi des sols sableux de classe 4, plus pauvres en matières organiques et donc moins propices à certaines cultures.

Par ailleurs, des dépôts organiques occupent une bonne partie du territoire. Ce sont des terrains particulièrement gorgés d'eau et impropres à l'agriculture. Ces sols mal drainés occupent une bande de terrain importante entre les sols fertiles de Champlain et la rivière Champlain à Saint-Luc-de-Vincennes ainsi qu'une portion du territoire localisée à l'est de la rivière Batiscan dans la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan. D'autre part, au nord de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Narcisse, on retrouve une importante partie de la tourbière du Lac-à-la-Tortue dont les sols sont constitués de dépôts organiques.

La carte annexée illustre la pédologie du territoire de la MRC. Les sols y sont classifiés en fonction de leur possibilité agricole, selon l'inventaire des terres du Canada. Dans la MRC des Chenaux, les sols des classes 2 et 3 offrant le meilleur potentiel de productivité agricole et qui sont effectivement cultivés couvrent une superficie d'environ 30 100 hectares. Quant aux sols des classes 4 et 5 occupés à des fins agricoles, ceux-ci couvrent une superficie d'environ 44 300 hectares.

Une forêt omniprésente

La forêt couvre près de 44,400 hectares, ce qui représente environ 51 % du territoire de la MRC des Chenaux. En incluant les friches, cette proportion grimpe à 54 %. À l'instar des secteurs agricoles, la majeure partie du territoire forestier est incluse dans la zone agricole.

Le plus grand secteur boisé se situe dans la formation du plateau laurentien, à l'est de la municipalité de Saint-Stanislas et au nord des municipalités de Saint-Prosper-de-Champlain et Sainte-Anne-de-la-Pérade. Le deuxième secteur en importance s'étend sur les terres humides au nord-est de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et au nord de Saint-Narcisse. Quant aux autres secteurs boisés, ceux-ci se situent le long de la moraine de Saint-Narcisse entre Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Sainte-Geneviève-de-Batiscan ainsi que sur la deuxième terrasse surplombant la plaine du Saint-Laurent au nord des villages de Champlain et de Batiscan.

L'une des particularités du territoire forestier de la MRC est son omniprésence. Les grands secteurs boisés sont reliés les uns aux autres par des corridors forestiers assurant ainsi la continuité de ces écosystèmes. Même à proximité des terres en culture, la forêt est présente. La plupart des exploitations agricoles contiennent des boisés faisant partie de ferme. Ceux-ci couvrent une superficie de 8 200 hectares.

Le milieu forestier de la MRC des Chenaux est majoritairement composé de peuplements de feuillus qui occupent près de 16 500 hectares, dont 2 675 hectares sont des peuplements d'érable à sucre ou d'érable rouge. Les peuplements résineux s'étendent sur près de 10 900 hectares, tandis que les peuplements sans dominance particulière couvrent une superficie de 17 000 hectares.

En ce qui concerne les terres en friches, celles-ci comprennent 3 types de friches. Les friches arborées couvrent une superficie de 845 hectares, les friches arbustives 1 540 hectares, tandis que les friches herbacées occupent seulement 291 hectares. La carte annexée, illustre la localisation des peuplements forestiers et des friches sur le territoire de la MRC.



Grand pin et forêt / Saint-Maurice

L'eau... une ressource abondante mais vulnérable

Le territoire de la MRC des Chenaux se distingue par la présence d'un important réseau hydrographique comprenant le fleuve Saint-Laurent et les rivières Saint-Maurice, Champlain, Batiscan et Sainte-Anne. À ce réseau se greffe une multitude d'affluents composés de plus petits cours d'eau. Le réseau hydrographique de la MRC des Chenaux s'étend sur une longueur de près de 2 000 kilomètres. Une bonne partie de ce réseau, de même que les fossés agricoles, servent au drainage des terres agricoles. Même si elle n'est pas visible et que les connaissances à son égard soient très limitées, l'eau est également omniprésente dans le sous-sol.

Essentielle à la vie, l'eau représente la plus importante de nos ressources naturelles. Elle est utilisée pour la consommation des hommes et des animaux, elle sert de support à la pratique de nombreuses activités récréatives et, au niveau agricole, elle est essentielle à la croissance des plantes. Malgré son abondance, l'eau est aussi la plus vulnérable de nos ressources naturelles. Les interventions humaines sont les principales causes de la dégradation de la qualité de l'eau. À cet égard, on peut citer la pollution d'origine agricole ainsi que les rejets industriels et domestiques. Les conséquences de ces interventions peuvent être néfastes pour la santé publique ou pour la perte de la biodiversité.

Associés à la ressource eau, le territoire de la MRC des Chenaux comprend de nombreux milieux humides qui méritent une attention particulière. Qu'ils soient situés en bordure du fleuve Saint-Laurent ou à l'intérieur des terres, ces milieux humides renferment des écosystèmes sensibles et des habitats fauniques qui doivent être protégés. Il faut souligner que cette protection s'applique également à toutes les bandes riveraines des cours d'eau.

La présence des cours d'eau implique aussi d'autres contraintes à l'agriculture. En effet, une partie des terres agricoles en bordure du fleuve Saint-Laurent se situe dans la plaine inondable. Par ailleurs, compte tenu de la nature argileuse des sols dans les secteurs agricoles, les rives de plusieurs des cours d'eau de la MRC sont sujets à des glissements de terrain, notamment en bordure des rivières Batiscan et Champlain et de leurs affluents.

La carte annexée illustre le réseau hydrographique, le découpage de grands bassins versants ainsi que les principaux milieux humides situés sur le territoire de la MRC.



Rivière Batiscan / Sainte-Geneviève-de-Batiscan

Les paysages de la MRC des Chenaux... une contribution de la multifonctionnalité de l'agriculture

De la plaine du Saint-Laurent, aux premières collines laurentiennes, en passant par la moraine de Saint-Narcisse et les vallées des rivières Saint-Maurice, Batiscan et Sainte-Anne, les paysages de la MRC des Chenaux sont modelés par l'omniprésence des activités agricoles et des massifs forestiers. Ainsi, la contribution et les effets générés par l'agriculture et la foresterie sur les paysages font partie de ce que l'on désigne aujourd'hui comme étant «la multifonctionnalité de l'agriculture». Deux démarches relatives au paysage sont actuellement en cours sur le territoire de la MRC.

«Paysage humanisé de la vallée de la Batiscan»

La première démarche, initiée depuis plusieurs années par l'organisme «Héritage Vallée de la Batiscan», vise à mettre en place un projet de «paysage humanisé» sur le territoire de la Vallée de la Batiscan.

Selon le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, un paysage humanisé est une aire protégée (*Loi sur la conservation du patrimoine naturel*) constituée sur un territoire habité et modifié de son état d'origine par l'activité humaine, en harmonie avec la nature. L'objectif d'un paysage humanisé est la conservation de la biodiversité d'un territoire, par la reconnaissance et la valorisation du savoir-faire et des pratiques qui permettent aux communautés de vivre et de se développer en harmonie avec les milieux naturels.

Un territoire qui présente des caractéristiques remarquables du point de vue de la qualité de sa biodiversité naturelle et anthropique, de la qualité des interactions entre les activités humaines et la nature, et de sa qualité paysagère peut prétendre au statut de paysage humanisé. Ce type d'aire protégée se retrouve principalement en terres privées, sur un territoire incluant une composante rurale ou agroforestière.

«Caractérisation et plan de paysage pour la région de la Mauricie»

La seconde démarche origine de la Conférence régionale des élus de la Mauricie (CRÉM). Celle-ci a mandaté une firme de consultants professionnels pour réaliser une étude de caractérisation et un plan de paysage pour la région de la Mauricie. Cette étude doit répondre aux trois objectifs suivants :

- connaissance des paysages régionaux de la Mauricie;
- sensibilisation des acteurs (élus, associations, citoyens);
- actions et recommandations.

L'évaluation des grands ensembles paysagers, des objectifs de valorisation, de protection et d'aménagement font partie des résultats attendus de cette étude. Suite au dépôt de l'étude prévu pour la fin de l'année 2013, chacun des territoires de la Mauricie pourra, à sa guise, poursuivre la démarche à une échelle plus fine selon les besoins locaux.

Une zone agricole dominante, partiellement utilisée à des fins agricoles

Sur le territoire de la MRC des Chenaux, l'établissement de la zone agricole a été décrété par le gouvernement du Québec le 9 novembre 1978. Des modifications aux limites de cette zone ont été accordées par la Commission de protection du territoire agricole lors de la période de révision de la zone agricole en 1990 et plus récemment, en 2006 et 2008, suite à une modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Chenaux. Essentiellement, ces modifications ont eu pour objet d'agrandir les périmètres d'urbanisation des municipalités afin de permettre la croissance des fonctions urbaines.

Contrairement à d'autres régions du Québec, cette zone agricole ne subit pas de pression puisque depuis 1978, seulement 93 hectares en ont été exclus. Aujourd'hui, la zone agricole couvre une superficie de 84 386 hectares, ce qui représente près de 97 % de la superficie totale du territoire de la MRC. Cette caractéristique particulière distingue fortement Les Chenaux des autres territoires de la Mauricie. À titre de comparaison, il existe seulement 15 autres MRC au Québec dont la zone agricole occupe plus de 90 % de leur territoire, celles-ci étant toutes localisées sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent.

Malgré cette prédominance de la zone agricole, les espaces effectivement utilisés à des fins agricoles sont beaucoup plus restreints. La superficie occupée par les exploitations agricoles couvre environ 38 500 hectares, ce qui représente 46 % de la superficie de la zone agricole. Cette proportion est inférieure à celle de la moyenne des MRC du Québec.

	Superficie de la municipalité (ha)	Superficie en zone agricole (ha)	Portion en zone agricole	Superficie exploitée à des fins agricoles (ha)	Taux d'occupation
Batiscan	4 349	4 265	98,1%	2 558	60,0%
Champlain	5 790	5 561	96,0%	3 240	58,3%
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	12 867	11 544	89,7%	1 882	16,3%
Sainte-Anne-de-la-Pérade	10 938	10 761	98,4%	5 715	53,1%
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	9 757	9 641	98,8%	4 326	44,9%
Saint-Luc-de-Vincennes	5 410	5 367	99,2%	2 859	53,3%
Saint-Maurice	9 042	8 667	95,9%	5 521	63,7%
Saint-Narcisse	10 703	10 558	98,6%	3 371	31,9%
Saint-Prosper-de-Champlain	9 302	9 280	99,8%	3 856	41,6%
Saint-Stanislas	8 909	8 743	98,1%	5 211	59,6%
Total MRC des Chenaux	87 067	84 386	96,9%	38 539	45,7%
MRC Maskinongé	238 377	83 302	34,9%	50 363	60,5%
MRC Mékinac	516 714	47 406	9,2%	21 728	45,8%
Mauricie		241 637	6,8%	119 551	49,5%
Québec			4,7%		53,3%

Source : CPTAQ et MAPAQ

Les autres usages en zone agricole

Bien que les grandes superficies de la zone agricole soient occupées par des exploitations agricoles et des propriétés forestières, on y retrouve aussi plusieurs autres types d'usage. La fonction dominante après les usages agricoles et forestiers concernent les résidences. Dans la plupart des cas, celles-ci ont été implantés avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire agricole. Aujourd'hui, un peu plus de 40 % des résidences sur le territoire de la MRC sont localisées dans la zone agricole. Par contre, plusieurs d'entre elles sont regroupées dans les îlots déstructurés.

Afin d'assurer une gestion d'ensemble des résidences en zone agricole, la MRC des Chenaux, la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Mauricie et la Commission de protection du territoire agricole se sont entendues, en 2007, pour déterminer les secteurs de la zone agricole pouvant faire l'objet d'une autorisation à des fins résidentielles, conformément à l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Cette décision à portée collective autorise la construction de résidences dans les îlots déstructurés et sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole dans des secteurs délimités.

		Nombre de résidences
Dans les périmètres d'urbanisation		5 063
En zone agricole	Rattachées à une terre agricole	466
	Dans les îlots déstructurés	1 077
	Autres résidences isolées	2 660

Source : MRC des Chenaux

En contrepartie de cette autorisation, l'implantation de nouvelles résidences est désormais interdite dans les autres secteurs de la zone agricole, sauf les résidences rattachées à une exploitation agricole. À ce jour, 82 résidences ont été construites en vertu de cette autorisation.

	Nombre approximatif de terrains vacants	Résidences construites (2007-2012)
Îlots déstructurés	200	67
Terrains de grande superficie (5, 10 ou 15 ha)	250	14
Terrains en forêt sans service (15 ha)	90	1

Source : MRC des Chenaux

En ce qui concerne les usages commerciaux, on compte en zone agricole 14 établissements en lien direct avec les activités agricoles, 8 commerces de nature récréotouristique, environ 35 commerces et de services divers, une vingtaine de sablières ainsi que plusieurs petites entreprises artisanales rattachées à une résidence. Il faut signaler que plusieurs de ces commerces sont localisés en périphérie des périmètres urbains et que peu d'entre eux sont situés dans les secteurs dynamiques de la zone agricole.

Quant aux usages du domaine public, on retrouve en zone agricole le Parc de la rivière Batiscan, le Parc de la Gabelle à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, le Parc Cœur nature à Saint-Narcisse, le site d'enfouissement sanitaire à Champlain et le site de compostage à Saint-Luc-de-Vincennes ainsi que la plupart des ouvrages de captage d'eau potable et d'assainissement des eaux usées des municipalités.

Les immeubles agricoles et forestiers... un apport foncier substantiel

L'analyse du rôle d'évaluation foncière des municipalités nous informe de la valeur des immeubles présents sur le territoire de la MRC. Globalement au niveau de la MRC, la valeur des immeubles agricoles et forestiers se chiffre à près de 353 millions de dollars, ce qui représente 22 % de la valeur totale de tous les immeubles. Dans toutes les municipalités de la MRC, à l'exception de Champlain et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, la proportion des immeubles agricoles et forestiers représente plus de 20 % du parc foncier. Cette proportion s'élève même au-delà de 40 % à Saint-Luc-de-Vincennes et Saint-Stanislas et jusqu'à 60 % à Saint-Prosper-de-Champlain.

Les taxes foncières constituent la principale source des revenus des municipalités. Celles-ci sont basées sur la valeur des immeubles. À la lumière des données du rôle d'évaluation, il va s'en dire que la contribution du secteur agricole et forestier constitue un apport foncier non négligeable pour toutes les municipalités et, pour certaines d'entre elles, une composante majeure du budget municipal.

En ce qui concerne la valeur des terres agricoles, celles-ci sont portées au rôle d'évaluation des municipalités en fonction de la qualité des sols et, s'il y a lieu, du type de boisé présent. Ainsi, en 2013, les terres agricoles sont évaluées entre 5 000 \$ et 7 500 \$ l'hectare tandis que la valeur des terres boisées varie entre 1 500 \$ et 4 300 \$ l'hectare.

Selon la Financière agricole, la valeur des terres agricoles transigées en Mauricie en 2010 se situe entre 4 000\$ et 7 000\$ l'hectare. Ces valeurs se comparent avantageusement avec celles d'autres régions du Québec, tels Lanaudière, Laurentides et la Montérégie, dont les terres agricoles se transigeaient jusqu'à plus de 10 000 \$ l'hectare.

Immeubles	Rési- dentiel	Commer- cial Industriel Autres	Agricole et forestier	Total	Portion agricole et forestier
	Valeur (millions \$)				
Batiscan	84,0	12,1	23,5	119,5	20%
Champlain	149,3	25,4	29,2	203,9	14%
Notre-Dame-du- Mont-Carmel	306,2	35,7	24,7	366,7	7%
Sainte-Anne-de-la- Pérade	119,8	31,5	53,6	204,8	26%
Sainte-Geneviève- de-Batiscan	57,1	20,2	39,0	116,3	34%
Saint-Luc-de- Vincennes	23,0	4,9	19,5	47,5	41%
Saint-Maurice	158,7	20,6	48,3	227,5	21%
Saint-Narcisse	86,8	21,0	37,3	145,1	26%
Saint-Prosper-de- Champlain	19,9	3,1	36,6	59,6	61%
Saint-Stanislas	49,0	12,3	42,1	103,3	41%
MRC	1 053,7	186,8	353,9	1 594,4	22%

Source: MRC des Chenaux - Rôle d'évaluation 2013

Une contribution économique significative du secteur agricole et forestier

Selon les données d'Emploi-Québec, les entreprises agricoles ainsi que celles reliées aux produits agricoles et forestiers occupent une place importante dans l'économie de la MRC des Chenaux. En effet, près de 30 % des entreprises oeuvrent dans ces secteurs d'activités.

D'autre part, avec 431 employés, les entreprises agricoles procurent 11 % des emplois dans la MRC. Si l'on ajoute les employés des entreprises reliées aux produits agricoles et forestiers, cette proportion grimpe à près de 20 % des emplois de la MRC.

Activités	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés
Culture et élevage	161	431
Foresterie et pêche	11	18
Soutien agriculture, foresterie	7	29
Fabrication aliments et boissons	10	101
Fabrication produits de bois	8	125
Sous-total	197	704
Autres fabrications	40	450
Construction	55	532
Commerces	71	501
Services	321	1 647
Total	684	3 834

Source : Emploi-Québec, septembre 2013

À ces entreprises directement reliés aux activités agricoles et forestières, il faut ajouter les commerces et les services qui gravitent autour de ces activités. Pour plusieurs de ces entreprises commerciales et de service, la vigueur du secteur primaire (agriculture et foresterie) détermine l'ampleur de leurs activités et du nombre d'emplois qui y sont affectés. À cet égard, mentionnons ici les secteurs d'activité économique dans la MRC des Chenaux dont une partie plus ou moins importante du chiffre d'affaires est dictée par les activités agricoles et forestières :

- Vente de machinerie et d'équipements agricoles
- Réparation et entretien mécanique
- Vente de produits pétroliers
- Vente d'intrants (semence, engrais, etc.)
- Drainage des terres, excavation, terrassement
- Services de construction
- Vente de matériaux et quincaillerie
- Services professionnels

Comme on peut le constater, les entreprises du secteur agricole et forestier et leurs incidences sur les autres secteurs d'activité constituent une part très importante dans l'économie de la MRC.

Une population stable, mais vieillissante

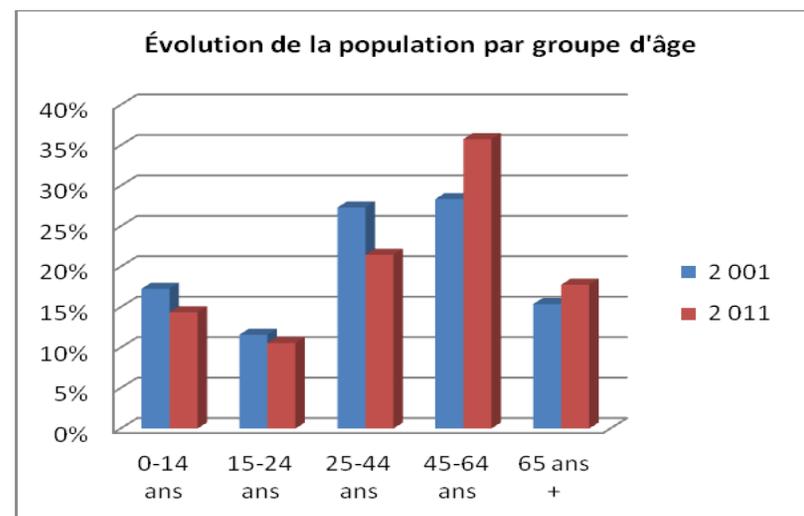
Selon les données du recensement de Statistiques Canada, la MRC des Chenaux comptait 17 865 personnes résidant sur son territoire en 2011. Bien qu'on puisse observer une légère augmentation de 4 % de la population au cours des 10 dernières années, l'analyse des données nous révèlent des différences marquées en fonction de chacune des municipalités.

	Population				Variation
	1961	1981	2001	2011	2001 2011
Batiscan	1 197	975	905	940	3,9 %
Champlain	1 516	1 540	1 623	1664	2,5 %
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	1 445	3 638	5 055	5467	8,2 %
Sainte-Anne-de-la-Pérade	3 007	2 480	2 151	2072	-3,7 %
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	1 298	1 090	1 082	1060	-2,0 %
Saint-Luc-de-Vincennes	743	615	609	591	-3,0 %
Saint-Maurice	1 644	2 060	2 292	2775	21,1 %
Saint-Narcisse	2 165	2 000	1 858	1762	-5,2 %
Saint-Prosper-de-Champlain	1 129	630	531	505	-4,9 %
Saint-Stanislas	1 789	1 445	1 076	1029	-4,4 %
MRC des Chenaux	15 933	16 473	17 182	17 865	4,0 %

Source : Statistiques Canada

À plus long terme, on constate également qu'à l'exception des municipalités périurbaines que sont Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Maurice et Champlain, les autres municipalités de la MRC à caractère plus rural ont connu au cours des 50 dernières années une importante diminution de leur population.

À l'instar de nombreuses régions du Québec, on remarque sur le territoire de la MRC des Chenaux trois grands phénomènes démographiques, soit la dénatalité, le vieillissement de la population et l'exode de jeunes. Les données de la population par groupe d'âge au cours des 10 dernières années nous indiquent clairement une baisse des personnes de 44 ans et moins, tandis qu'on observe une forte croissance de celles de 45 ans et plus. L'âge médian des personnes varie entre 39,5 et 52,7 ans selon la municipalité concernée.



Source : Statistiques Canada

SECTION 2 : LES OUTILS DE PLANIFICATION

Un schéma d'aménagement et de développement révisé conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles

Le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire de la MRC des Chenaux. Il permet de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC, le gouvernement, ses ministères et ses mandataires. Celui-ci est conçu de manière à faire ressortir une vision régionale du développement économique, social et environnemental.

Ce schéma, entré en vigueur en 2007, a fait l'objet d'une analyse ministérielle qui confirme que celui-ci est conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles. À cet égard, la politique d'aménagement du territoire de la MRC des Chenaux s'appuie sur les grandes orientations qui suivent.

- Déterminer les grandes affectations du territoire (agricole, agroforestière, forestière, résidentielle rurale, récréative, publique, conservation) et la compatibilité des usages présents.
- Déterminer les périmètres d'urbanisation et favoriser la concentration des fonctions urbaines (résidentielles, commerciales, industrielles, institutionnelles) à l'intérieur de ceux-ci.
- Caractériser la zone agricole et déterminer les secteurs agricoles dynamiques, viables et déstructurés en zone agricole.

- Assurer la pérennité du territoire agricole et l'utilisation prioritaire des usages agricoles en zone agricole.
- Promouvoir et soutenir le développement industriel, commercial, agricole, récréotouristique et culturel.
- Protéger la forêt et favoriser son utilisation polyvalente.
- Assurer la protection de l'eau et la conservation des écosystèmes aquatiques.

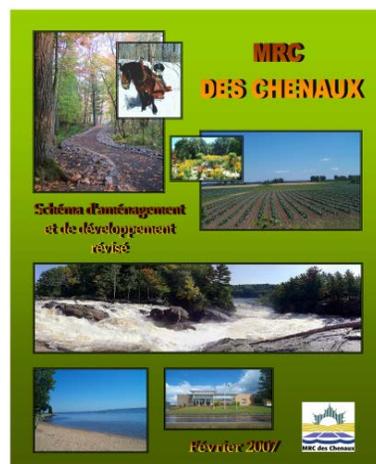
Au SADR, la zone agricole a été divisée en plusieurs grandes affectations du territoire. Celles-ci reposent sur les caractéristiques particulières du milieu, l'utilisation actuelle du sol, le potentiel et les contraintes au développement des différents usages qu'on y retrouve. La détermination des grandes affectations du territoire a pour but d'identifier des portions relativement homogènes du territoire afin d'établir les vocations dominantes de chacune d'entre elles. Elles permettent également de minimiser les conflits d'usage, d'assurer la pérennité du territoire agricole et de répondre aux besoins en espace pour chacun des usages que l'on retrouve sur le territoire.

Quant aux portions de territoire situées à l'extérieur de la zone agricole, celles-ci correspondent aux périmètres d'urbanisation de chacune des municipalités. On y retrouve une concentration et une diversité des fonctions urbaines tels les usages résidentiels, commerciaux, industriels et institutionnels. La carte annexée illustre les grandes affectations du territoire.

Le SADR contient aussi des normes minimales en ce qui concerne les usages et les activités agricoles. Celles-ci comprennent notamment des distances séparatrices par rapport aux installations d'élevage, des normes de protection des bandes riveraines des lacs et cours d'eau ainsi que les conditions d'implantation des résidences en zone agricole.

Pour assurer la conformité aux orientations et objectifs du SADR, les municipalités de la MRC ont dû, à leur tour, modifier leurs plans et règlements d'urbanisme, ce qui a eu comme effet de rendre opposables aux citoyens de la MRC, les normes et dispositions d'urbanisme qui s'appliquent en zone agricole. Tous ces règlements sont entrés en vigueur entre décembre 2008 et juillet 2009.

Dépendamment de la publication, par le gouvernement du Québec, de nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, le SADR devra à nouveau être révisé au cours des prochaines années. Évidemment, certains éléments du présent plan de développement de la zone viendront influencer cette nouvelle révision du schéma d'aménagement, et ce, dans un optique de concordance entre les outils de planification.



Un mandat pour le comité consultatif agricole ?

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit la formation d'un comité consultatif agricole sur le territoire de chacune des MRC. Ce comité, composé de producteurs agricoles et de représentants de la MRC, a pour fonction d'étudier toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux qui sont rattachés à cet aménagement ou à cette pratique. À cet égard, le comité fait les recommandations qu'il juge appropriées au conseil de la MRC.

Dans la MRC des Chenaux, le comité consultatif agricole a été mis à contribution durant la période précédant la révision du schéma d'aménagement et de développement. Il s'est prononcé sur certaines demandes d'autorisation présentées à la Commission de protection du territoire agricole ainsi que sur des projets d'installation d'élevage agricole nécessitant une modification du règlement de contrôle intérimaire permettant une réduction des distances séparatrices relatives aux odeurs en zone agricole. Depuis l'entrée en vigueur du schéma révisé en 2007, ce comité a cessé ses activités.

Quel sera le mandat et les responsabilités du comité consultatif agricole dans la mise en œuvre du présent PDZA? Voici une question pertinente qui interpelle autant les producteurs agricoles que les membres du conseil de la MRC.

Affectations du territoire	Superficie(ha) % de la zone agricole	Caractéristiques et vocation
Agricole	36 600 43%	Territoire agricole homogène occupé par des entreprises qui supportent une agriculture dynamique; sols des classes 2, 3, et 4 avec bon potentiel de productivité; habitat dispersé. Réservée aux activités agricoles et celles complémentaires à l'agriculture; permet les résidences d'agriculteurs.
Agroforestière	16 120 19%	Présence limitée d'entreprises agricoles; potentiel de développement agricole restreint; sols des classes 4 et 5 comportant des limitations. Réservée aux activités agricoles et celles complémentaires à l'agriculture; permet les résidences d'agriculteurs.
Agroforestière art. 59	14 900 18%	Présence marginale d'entreprises agricoles; potentiel de développement agricole très restreint; sols des classes 4, 5 et 7 comportant des limitations. Favorise les activités agricoles et celles complémentaires à l'agriculture; permet les résidences sur des terrains d'une superficie minimale de 5, 10 ou 15 hectares, selon le secteur.
Forestière	14 880 18%	Comprend les grands ensembles forestiers situés au nord de la MRC; aucune desserte routière; sols des classes 7 et 0. Permet les activités agricoles et celles liées à l'exploitation des ressources forestières. L'affectation forestière au nord de Saint-Prosper-de-Champlain permet les résidences, sous forme de villégiature en forêt, sur des terrains d'une superficie minimale 15 hectares.
Résidentielle rurale art. 59	450 1%	Ilots déstructurés de la zone agricole; aucune présence d'activité agricole; principalement occupés par des résidences. Autorise la construction de résidences et le morcellement des terrains à des fins résidentielles.
Autres affectations	1 790 2%	Comprend les affectations et les usages suivants : Publique (lieu d'enfouissement sanitaire, site de compostage); Récréative (parc de la rivière Batiscan, parc de la Gabelle, station de ski Mont-Carmel; camping de la Péninsule, marina de Batiscan); Industrielle (site industriel de Batiscan, Champlain, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Stanislas); Conservation (parc Cœur nature, île Valdor, terrains de la Société de conservation des milieux humides).

Un plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour la Mauricie

En 2008 et 2009, la direction régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ses partenaires du monde agricole (Fédération de l'UPA de la Mauricie, Conférence régionale des élus de la Mauricie, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Emploi-Québec et centres locaux de développement) se sont concertés pour élaborer le plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM). Celui-ci définit une vision commune autour du thème suivant.

« L'agriculture et l'agroalimentaire : un monde de proximité »

Ce plan de développement a fait l'objet d'une entente spécifique avec le gouvernement du Québec permettant ainsi l'obtention d'une enveloppe budgétaire pour la réalisation de projets qui contribuent à l'atteinte des objectifs qui suivent.

- Favoriser le développement d'une agriculture performante et optimiser l'utilisation des terres agricoles et de la forêt privée dans une perspective de développement durable.
- Favoriser une gestion de l'agroenvironnement permettant une cohabitation harmonieuse et durable des différents milieux de vie.
- S'assurer de la synergie et du maillage des différents acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie.
- Mettre en place des conditions favorables pour assurer l'avenir de l'agriculture de base.
- Assurer et soutenir le développement d'une agriculture de type entrepreneurial.

- Favoriser la formation du capital humain pour assurer l'établissement permanent de la relève agricole, la venue de nouveaux entrepreneurs agricoles et la rétention de la main-d'œuvre agricole et agroalimentaire, locale et immigrante, dans chacun des territoires de la Mauricie.
- Favoriser le développement de produits émergents, innovants ou visant un créneau de marché, dont la demande est soutenue par la présence des marchés de proximité et à l'exportation.
- Favoriser le développement des marchés de proximité en Mauricie et évaluer le potentiel de nouveaux marchés hors de la zone locale pour les produits distincts ou de spécialité.
- Revitaliser le créneau des abattoirs multi-espèces, de produits d'émergence ou à valeur ajoutée.
- Favoriser l'achat local et améliorer la mise en marché des produits régionaux en assurant et en soutenant les initiatives d'identification et de valorisation des ceux-ci.
- Favoriser la transformation dans les entreprises agricoles et agroalimentaires.

Il va sans dire que le présent plan de développement de la zone agricole de la MRC des Chenaux souscrit incontestablement à la vision et aux objectifs du PDAAM. La seule distinction sera de préciser les caractéristiques, un diagnostic et des pistes de solution spécifiques qui s'appliquent au territoire de la MRC des Chenaux.



Les plans directeurs de l'eau et la gestion intégrée de l'eau par bassin versant

Le plan directeur de l'eau (PDE) est un outil de planification visant à déterminer les interventions à réaliser dans un bassin versant pour atteindre les objectifs fixés de manière concertée par l'ensemble des acteurs de l'eau. Sur le territoire de la MRC des Chenaux, les trois organismes de bassin versant suivants ont élaboré un plan directeur de l'eau :

- Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM);
- la Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA);
- la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA) (incluant la rivière Champlain).

Chacun de ces plans dresse le portrait du bassin versant visé et le diagnostic des ressources en eau. Par la suite, il en détermine les enjeux et les orientations et il propose des actions pour la protection et la mise en valeur de l'eau. Considérant l'ampleur des activités agricoles présentes sur le territoire de la MRC, les plans directeurs de l'eau en décrivent les impacts et les actions pour la préservation des ressources en eau. Il faut aussi souligner l'apport du **Comité ZIP Les Deux Rives** qui a élaboré un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) pour le territoire adjacent au fleuve Saint-Laurent, entre Trois-Rivières et Sainte-Anne-de-la-Pérade. Ce plan, similaire à celui des organismes de bassin versant, traite également des problématiques rencontrées et des actions à réaliser pour la protection du fleuve Saint-Laurent.



Le plan quinquennal de développement régional de la Mauricie (2010-2015)... un outil de référence dynamique et concis, axé sur l'action

La Conférence régionale des élus de la Mauricie (CRÉM), interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional, a adopté en 2010 son plan quinquennal de développement régional. Celui-ci comporte des objectifs généraux et particuliers de développement de la région. Dans ce plan, des priorités ont été déterminées pour chacun des territoires de la Mauricie, dont celui de la MRC des Chenaux, à savoir :

- Revitaliser la démographie du territoire par la conception et la mise en oeuvre d'un positionnement axé sur la qualité de vie.
- Mieux soutenir l'expansion des entreprises existantes, notamment dans le secteur bioalimentaire.

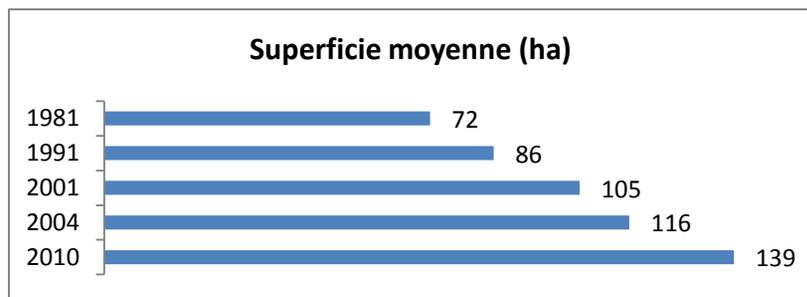
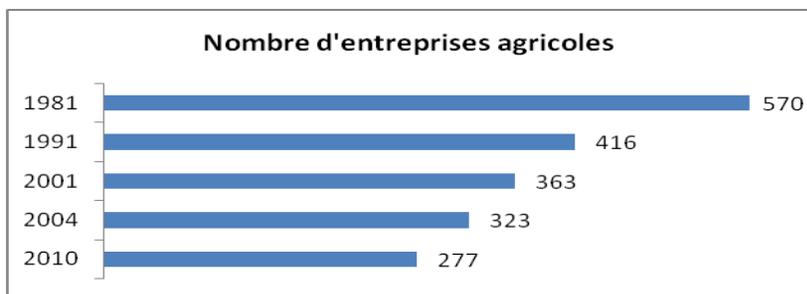
Ces priorités sont soutenues par une des orientations du plan de développement qui vise à mettre en valeur le territoire de façon durable et intégrée et par des pistes de solutions axées sur le soutien à l'élaboration des plans de gestion et la contribution à leur mise en oeuvre.



SECTION 3 : LES PRODUCTIONS ANIMALES ET VÉGÉTALES

Les entreprises agricoles de la MRC des Chenaux

À l'instar des autres régions du Québec, la structure des entreprises agricoles de la MRC des Chenaux a évolué de façon très significative au cours des dernières décennies. Passant d'une agriculture à productions diversifiées et à dimensions familiales, les agriculteurs d'aujourd'hui se spécialisent de plus en plus et transforment graduellement leurs exploitations vers un modèle d'affaire plus entrepreneurial. Au cours des trente dernières années, le nombre d'entreprises agricoles a connu une baisse constante, tandis qu'à l'opposé, la superficie des fermes s'est accrue. Comme les superficies cultivées se sont pratiquement maintenues au même niveau durant ces années, les mêmes terres agricoles sont aujourd'hui exploitées par un nombre moindre de producteurs agricoles.



Il faut cependant souligner que ce modèle ne s'applique pas à tous les producteurs agricoles, puisque bon nombre d'exploitations agricoles de la MRC des Chenaux peuvent être considérées comme de petites entreprises.

Par ailleurs, la superficie moyenne des entreprises agricoles de la MRC des Chenaux s'établit à 139 hectares, soit environ 15 % supérieur à la moyenne de celle de la Mauricie et du Québec. Près de 40 % des fermes ont plus de 125 hectares et environ 1 ferme sur 5 couvre moins de 35 hectares.

En termes de superficie, une dizaine d'entreprises réparties sur le territoire de la MRC exploitent plus de 500 hectares. Dans certains cas, ces superficies atteignent jusqu'à 1 300 hectares. Ce sont des entreprises dont les principaux revenus proviennent des grandes cultures. Ces propriétaires exploitent, dans certains cas, jusqu'à près de la moitié des superficies exploitées d'une municipalité. Au total, ce sont environ 22 % des superficies qui sont exploitées par une dizaine de producteurs dans la MRC des Chenaux et, pour deux municipalités, jusqu'à 20 % de la superficie totale de leur territoire.

La superficie d'une entreprise agricole comprend les terres appartenant au producteur ainsi que les terres en location. Sur le territoire de la MRC des Chenaux, cette répartition s'établit comme suit.

Tenure des terres 2010	Possédées		Louées		Total (ha)
	(ha)	%	(ha)	%	
	23 643	61 %	14 896	39 %	38 539

Source : MAPAQ

Entreprises agricoles dans la MRC des Chenaux

Entreprises agricoles	Nombre d'entreprises		Superficie moyenne (ha)	Superficie cultivée (ha)	Nombre d'entreprises selon l'activité principale en 2010							
	2004	2010	2010	2010	Productions animales				Productions végétales			
					Bovins laitiers	Bovins de boucherie Veaux lourds	Porcs Volaille	Chevaux Ovins Caprins Autres	Céréales Protéagineux	Fourrages	Productions maraîchère fruitière	Cultures abritées Horticulture Acériculture
Batiscan	22	17	150	1 886	8	1	0	0	5	0	1	1
Champlain	30	24	135	2 584	11	1	0	3	5	0	4	1
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	15	16	118	1 200	1	1	2	5	5	0	4	1
Sainte-Anne-de-la-Pérade	45	39	147	4 209	17	7	0	0	7	0	6	2
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	33	27	160	2 847	8	6	4	2	5	0	3	0
Saint-Luc-de-Vincennes	24	21	136	1 447	6	2	2	2	3	4	1	1
Saint-Maurice	55	48	115	4 334	26	7	2	0	8	2	0	1
Saint-Narcisse	34	30	112	2 725	7	6	1	2	7	4	1	3
Saint-Prosper-de-Champlain	30	25	154	2 870	9	0	0	2	10	1	0	4
Saint-Stanislas	35	30	174	3 593	10	4	2	1	5	4	0	3
Total MRC des Chenaux	323	277	139	27 696	103	35	13	17	60	15	20	17
Mauricie	1 111	998	120	87 870	296	128	115	69	202	63	58	70
Portion MRC des Chenaux	23%	22%		24%	26%	21%	10%	20%	23%	19%	26%	20%

Source : MAPAQ

Les revenus des entreprises agricoles

En 2010, le total des revenus des entreprises agricoles de la MRC des Chenaux se chiffrait à près de 88 millions de dollars, en légère hausse par rapport à ceux de 2004. Ces revenus représentent 31 % de ceux de l'ensemble des producteurs agricoles de la Mauricie. Par contre, lorsqu'on observe les deux grands secteurs de production, on constate une baisse des revenus provenant des productions animales alors que ceux issus des productions végétales ont connu une croissance de 32 %.

En ce qui concerne le revenu moyen des entreprises agricoles, celui-ci s'établissait en 2010 aux environs de 317 500 \$, soit une hausse de 18 % par rapport au revenu moyen de 2004. Ce revenu moyen comparable à celui de l'ensemble des entreprises du Québec est toutefois supérieur d'environ 1 0% à celui des entreprises agricoles de la Mauricie.

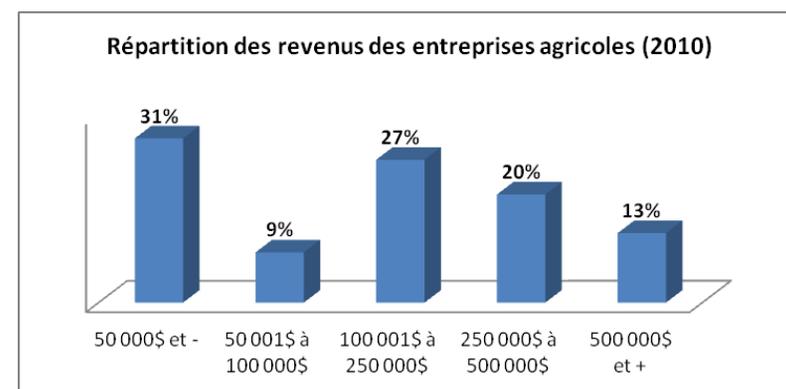
Quant à la répartition des revenus entre les entreprises agricoles de la MRC des Chenaux en 2010, les données statistiques nous indiquent que 40 % des entreprises ont eu des revenus inférieurs à 100 000 \$, que 47 % d'entre elles sont comprises entre 100 001\$ et 500 000 \$, alors que la strate de revenus supérieure à 500 001\$ représente 13 % des entreprises agricoles.

Les revenus ici affichés sont constitués des revenus bruts issus de la vente de produits agricoles de même que les sommes provenant des programmes gouvernementaux.

Revenus des entreprises agricoles (\$)

	MRC des Chenaux		Croissance	Mauricie	Part Les Chenaux
	2004	2010		2010	
Production animale	69 384 599	64 579 450	-7 %	214 449 046	30 %
Production végétale	17 426 878	23 088 045	32 %	67 763 197	34 %
Revenu total	86 811 477	87 958 687	1 %	284 325 558	31 %

	Mauricie	Québec
Revenus moyens	268 766	317 540
	18 %	



Source : MAPAQ

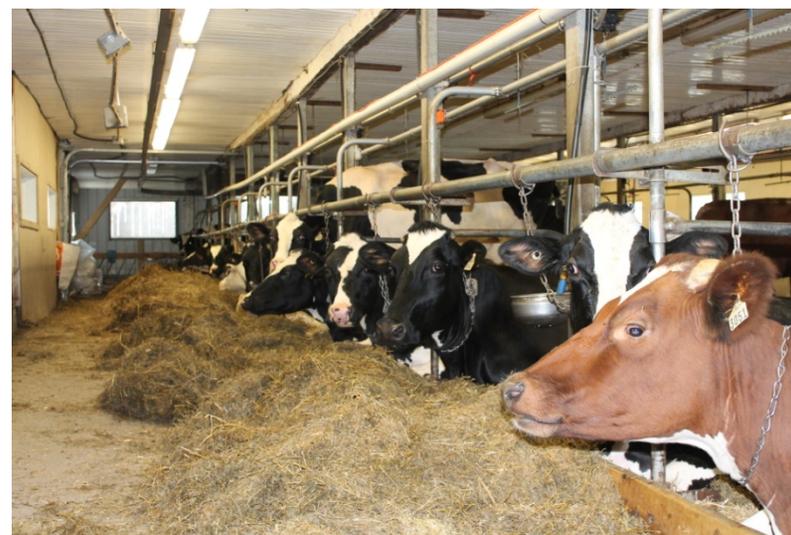
Veaux, vaches, cochons... les productions animales traditionnelles

Sur les 277 entreprises de la MRC, 60 % ont comme source principale de revenus une production animale. Soulignons qu'en 2004 cette proportion s'élevait à 70 %. Les productions laitières et de bovins de boucherie affichent une diminution tant pour le nombre d'entreprises que pour le nombre d'unités animales. Pour les deux autres productions traditionnelles que sont les élevages de porc et de volaille, un très petit nombre d'entreprises se maintiennent tout en augmentant leur cheptel.

Les productions laitières et bovines regroupent 80 % des entreprises tirant des revenus des productions animales et 72 % du total des unités animales. La production laitière occupe la première place avec près de 40 % des entreprises oeuvrant dans cette production. Toutefois, la consolidation dans le secteur laitier se poursuit au Québec. On dénombre moins d'entreprises et moins de vaches mais la quantité de lait produit augmente chaque année en fonction des besoins du marché. La région et la MRC n'échappent pas à ce mouvement.

En cinq années, la Mauricie a vu sa part du quota laitier glissée au 11^e rang sur les 14 régions du Québec, passant de 4,4 % à 4,1 %. (*données au 31 juillet 2012*). Perdre du quota, c'est perdre le droit de produire une certaine quantité de lait. La structure actuelle d'achat-vente du quota est centralisée ce qui rend très difficile la reprise des parts perdues. Toutefois, alors que la Mauricie perdait 392 kilogramme de gras produit/jour de son quota, la MRC des Chenaux maintenait sa position, affichant même un léger gain de 22 kilogramme. Donc, malgré le départ de près du tiers des producteurs entre 2004 et 2010, la production laitière est toujours bien en place dans la MRC des Chenaux.

Soulignons que 3 municipalités, Saint-Maurice, Sainte-Anne-de-la-Pérade et Champlain, regroupent un peu plus de 50 % des entreprises laitières. La majorité des entreprises laitières se situent dans la moyenne au niveau du nombre d'unités animales. On retrouve dans la MRC des Chenaux 38 entreprises possédant entre 21 et 60 unités animales et 66 entreprises entre 61 et 200 unités animales. Seulement 4 entreprises laitières ont plus de 200 unités animales dont une ayant plus de 350 unités animales. Il n'en demeure pas moins que la diminution importante du nombre d'entreprises et la problématique du transfert de ces exploitations posent des défis pour ce secteur.



Ferme Guilbert / Saint-Maurice

Seconde production animale dans la MRC, la production de bovins compte pour plus de 50 % de la production totale de la Mauricie. Le nombre d'entreprises tirant des revenus de cette production est stable à 44. La majorité des entreprises se situent entre 21 et 60 unités animales réparties sur le territoire sans réelle concentration. Par contre, certaines se démarquent avec plus de 250 unités animales et jusqu'à 2 800. Une réforme du programme de soutien, une compétition très forte, la disponibilité d'infrastructures d'abattage et des consommateurs exigeants en ce qui concerne l'innocuité et la traçabilité sont au nombre des défis qu'affrontent ces entreprises. De plus, l'épisode de la vache folle en 2003 a provoqué une grave crise des exportations, un effondrement des prix et la fermeture des frontières américaines durant près de deux années.

Dans ce contexte, on aurait pu s'attendre à un recul beaucoup plus important. La résilience de ce secteur réside peut-être dans le fait qu'une proportion significative des exploitants compte souvent sur un second salaire. La mobilisation des entreprises pour la réduction de leurs coûts de production est l'enjeu majeur à l'heure actuelle. L'amélioration de la génétique et de la qualité des fourrages sont ciblées prioritairement.

Les productions de porcs et de volailles regroupent seulement 13 entreprises. Ce nombre d'entreprises est stable mais il en va autrement pour les cheptels : les unités animales volailles ont plus que doublé entre 2004 et 2010 et augmenté de 33 % pour le secteur porcin.

Les entreprises porcines oeuvrent principalement dans la catégorie des *finisseurs*, spécialisées dans l'engraissement des porcs. En production avicole, ce sont des poulets à griller et des dindons qui sortent des poulaillers du territoire de la MRC.

Des productions non traditionnelles bien implantées

Des élevages de chevaux, moutons, chèvres, bisons, wapitis, cerfs rouges sont présents dans le paysage agricole de la MRC. Qualifiées d'émergentes, ces productions portent bien leur nom. Regroupant une vingtaine d'entreprises et environ 3 % des unités animales de la MRC, ce sont pour la plupart des entreprises de petite taille sous la gouverne d'hommes et de femmes ayant souvent évolué à l'extérieur de la tradition agricole. Pratiquant à temps partiel mais pas toujours, ces entreprises progressent dans un contexte fort différent des productions traditionnelles. Le soutien et l'encadrement sont plus diffus et la mise en marché est une préoccupation centrale.

Nos observations concernant la consolidation d'entreprises en production animale, les réductions du cheptel ou de faibles croissances sont à mettre en perspective : les productions animales génèrent 75 % des revenus agricoles totaux de la MRC. Bien implantées dans les productions traditionnelles et dans les productions en émergence, environ 180 entreprises tirent des revenus des productions animales. Ces productions sont diversifiées mais la part des productions non-traditionnelles y est très faible.



Ferme La Bissonnière / Saint-Prospere-de-Champlain

Les productions contingentées et l'intégration

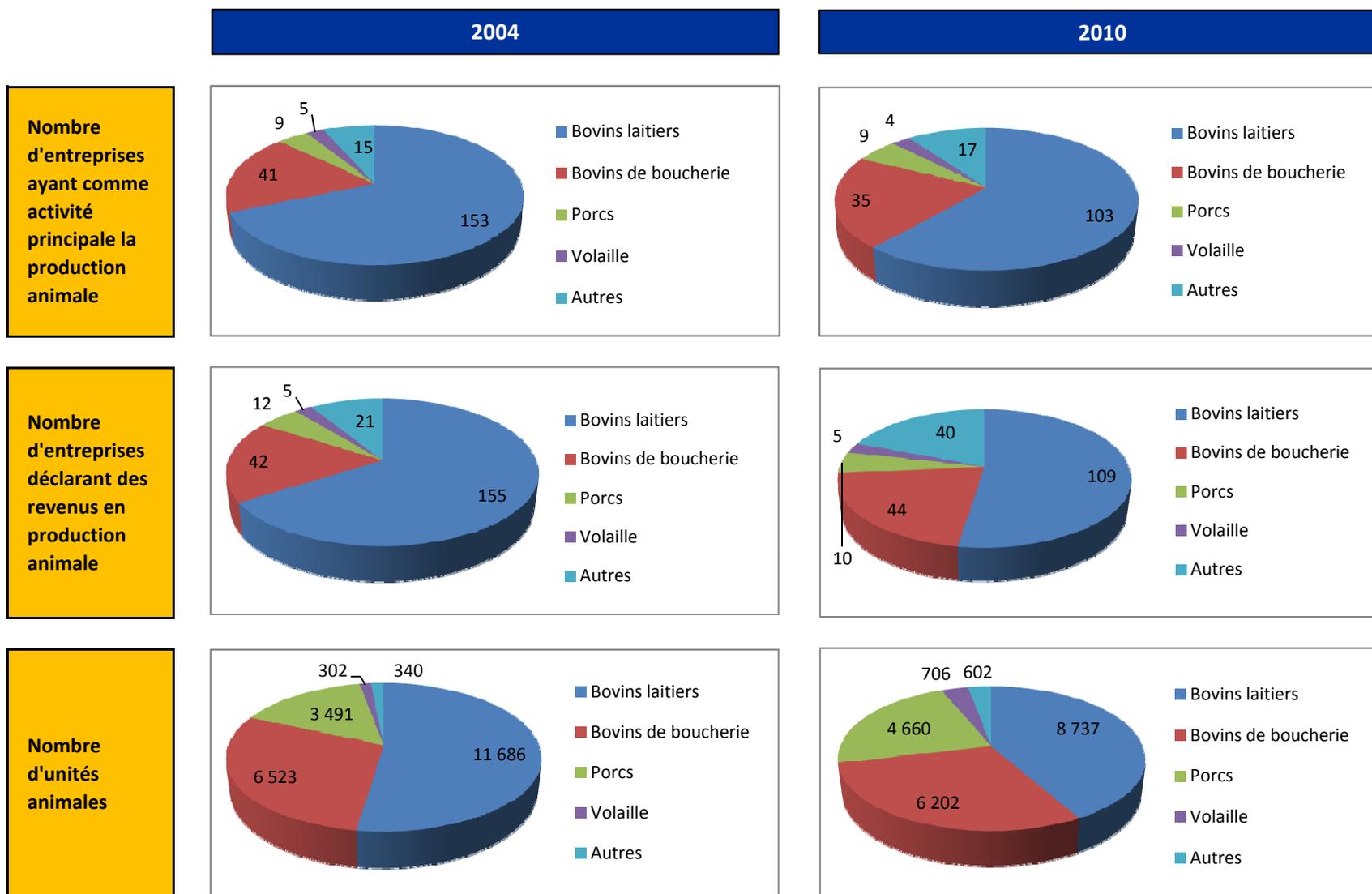
Au Québec, en fait partout au Canada, la production de volailles tout comme le lait sont des productions dites contingentées : pour produire, il faut détenir des quotas. Les entreprises de ces secteurs sont beaucoup moins exposées aux variations des prix que ne le sont les producteurs de boeufs et de porcs.

Une autre réalité, présente au Québec depuis une vingtaine d'année, concerne le phénomène des entreprises intégrées, c'est-à-dire en contrôle de plusieurs maillons de la chaîne de production. Par exemple, des entreprises privées ou des coopératives (Olymel, Aliments Breton, COOP Fédérée) possèdent des animaux, des usines de production d'aliments, des abattoirs et sont impliquées dans la transformation et la mise en marché de leurs produits. On parle alors d'intégration verticale complète. Il y a aussi des producteurs qui font de l'élevage à forfait. Dans ce cas, ceux-ci fournissent la main-d'oeuvre et les immobilisations et sont liés par un contrat avec un intégrateur, contrat contenant des clauses de rémunération, de services offerts, de rendement, etc. Ces entreprises et ces producteurs sous contrats bénéficient des programmes de stabilisation du revenu agricole tout comme les producteurs indépendants. Ces deux modes de production concernent principalement les élevages de porcs, de volailles, d'œufs et de veaux. Par opposition, un producteur indépendant est propriétaire de ses immobilisations, de ses animaux, achète ses intrants et vend ses produits où il veut.



La vieille maison / Saint-Stanislas
Crédit photo : Pascale Lévesque

Évolution des productions animales dans la MRC des Chenaux (2004-2010)



Source : MAPAQ

Nourrir les animaux et les gens

Les productions végétales génèrent donc 25 % des revenus agricoles. Il est à noter que cette proportion est en hausse depuis 2004, passant de 20 % à 25 % du total des revenus. Sur les 277 entreprises de la MRC, 112 entreprises, une douzaine de plus qu'en 2004, déclaraient avoir comme revenu principal une production végétale.

Soulignons que la spécialisation est davantage présente dans les productions animales. En général, une entreprise produira une seule espèce animale mais la plupart du temps plusieurs espèces végétales. Par exemple, un producteur de lait récolte aussi du foin et peut tirer des revenus de la vente de soya et de maïs. Dans les faits, à peu près toutes les entreprises agricoles de la MRC produisent au moins une espèce végétale.

Voyons maintenant ce que les producteurs cultivent sur les quelques 28 000 hectares disponibles. Directement reliées aux productions animales, les productions de grains et de fourrage occupent 93 % des superficies. Les réductions observées dans les cheptels laitiers et bovins ont un impact sur les superficies en cultures pérennes : fourrage et pâturage sont remplacés par des cultures annuelles, communément appelées grandes cultures (maïs, soya, avoine...). Une culture pérenne (on peut dire aussi culture vivace) est une culture qui couvre le sol 12 mois par année (foin de luzerne, de mil et pâturage).

Par opposition, les cultures annuelles (maïs, soya et avoine) meurent une fois récoltées et laissent le sol à nu à environ 7 à 8 mois. Le maïs-grain et le soya occupent le 3/4 des superficies en grandes cultures. Pour la période de référence, le soya a connu une expansion marquée dépassant même les superficies en maïs-grain.

Avec plus de 2 200 hectares, l'avoine a presque doublé ses superficies ces dernières années. Tous les autres grains (orge, blé et canola) représentent des productions marginales et en décroissance pour la période de référence.



Champ agricole / Saint-Maurice
Crédit photo : Synthia Lemay

Des fruits et des légumes

Sur une superficie d'environ 1 300 hectares, une quarantaine d'entreprises produisent une cinquantaine de fruits et légumes différents. Toutefois, un groupe d'une dizaine de productions occupe 95 % des superficies. Occupant 85 % des superficies, les pommes de terre se démarquent nettement du côté maraîcher, alors que les fraises et les framboises, deux productions traditionnelles dans la MRC, occupent 60 % des superficies en petits fruits.

Pour la période de référence (2004-2010), les superficies maraîchères et fruitières ont significativement augmenté de même que la diversité des produits. Les nombreux points de vente sur le Chemin-du-Roy témoignent de cette évolution. Les superficies utilisées pour les productions de fruits et légumes dans la MRC comptent respectivement pour 45 % et 28 % du total de la Mauricie.

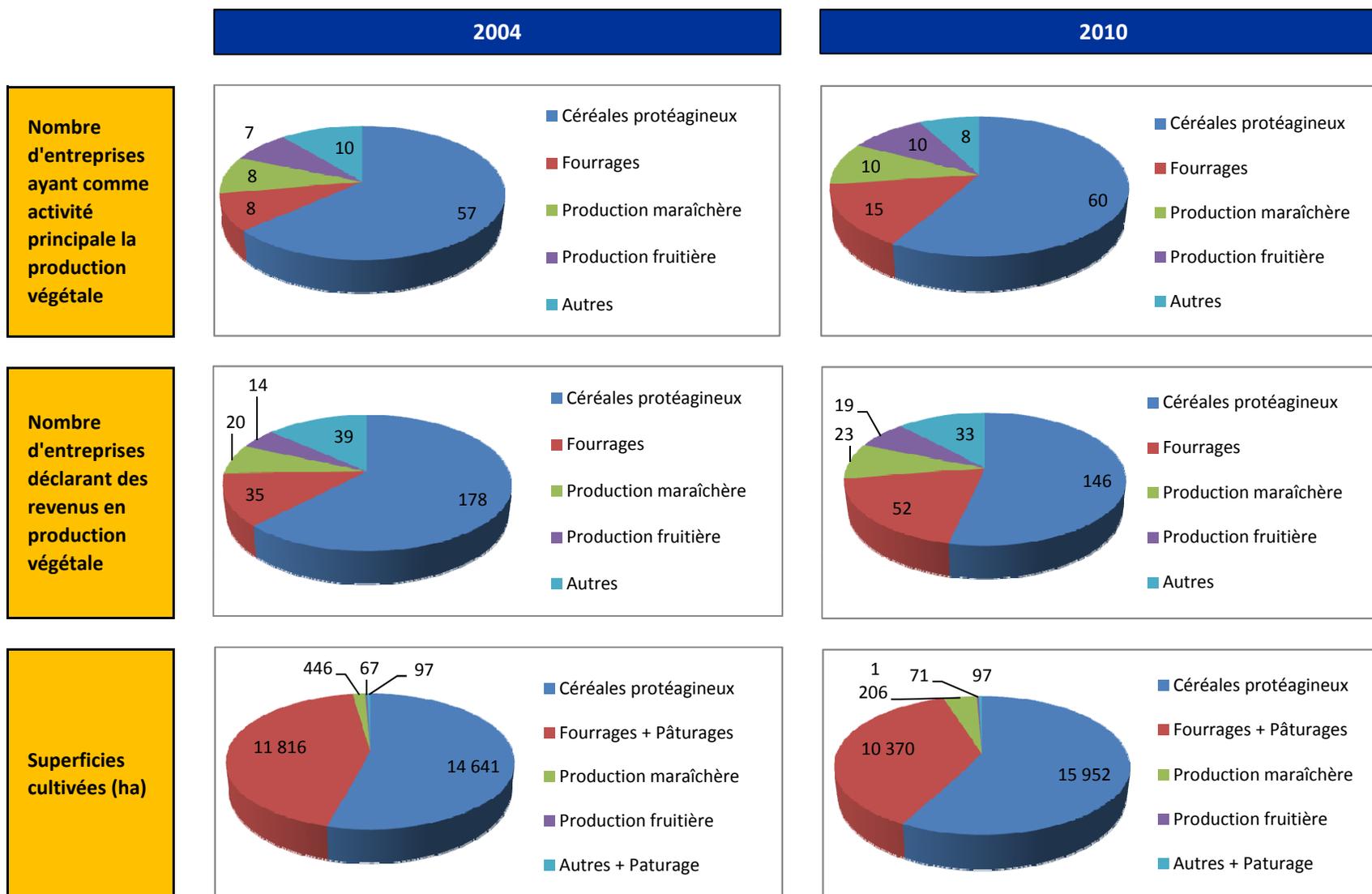
La production biologique... bien enracinée et tournée vers l'avenir

Une quinzaine d'entreprises certifiées en production biologique de la Mauricie sont établies dans la MRC des Chenaux, ce qui représente environ 35% du total de la Mauricie. Ces dernières mettent en culture une superficie de 900 hectares et sont impliquées dans plusieurs secteurs de production : lait, fromage, grandes cultures, fourrages, légumes, petits fruits, etc. La production biologique est bien enracinée sur notre territoire. Des entreprises pionnières de l'agriculture biologique au Québec tels Les Jardins Bio Campanipol et la Ferme F.X. Pichet, deux entreprises phares, sont en opération depuis plus de 20 ans.

Soulignons aussi l'établissement, en 2008, de Nutra Canada, une entreprise unique au Québec. Sur la base d'importants efforts de recherche et de développement, cette entreprise a mis au point un procédé novateur lui permettant de produire des extraits de végétaux à valeur rajoutée. Valorisant des espèces végétales cultivées et indigènes, Nutra Canada répond à une demande des industries des secteurs alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques et pour des produits de santé naturel. D'autres entreprises certifiées de la MRC des Chenaux développent des marchés tels les huiles essentielles, les eaux florales et le chanvre.

Un élément non-négligeable du contexte de développement des productions biologiques concerne la présence des organismes génétiquement modifiés (OGM). Les variétés transgéniques en forte augmentation depuis 2004, comptaient pour 84 % de tout le maïs-grain récolté dans la MRC et pour 66 % du soya, en 2010. De plus, ces deux dernières années, Monsanto a mis sur le marché de la luzerne (pour le foin) et du maïs sucré génétiquement modifiés. Pour l'instant, au Québec, il n'y aurait que très peu, voire pas du tout, de superficies ensemencées avec ces variétés. La prolifération de ce type de culture pose le problème de la contamination des cultures en production biologique.

Évolution des productions végétales dans la MRC des Chenaux (2004-2010)



Source : MAPAQ

Diversifier dans un contexte de pénurie des terres

Malgré la diminution du nombre d'entreprises, les superficies cultivées, environ 28 000 hectares, sont stables depuis plusieurs années. Il y a environ 10 000 hectares de la zone exploitée qui ne sont pas en culture, soit un peu plus de 25 % des superficies aux mains des producteurs agricoles.

Dans la MRC, il n'y a pas vraiment de zones en friche offrant un potentiel de remise en culture. On y retrouve essentiellement des cours d'eau, des milieux humides, des boisés, des coulées ou des sols impropres aux cultures. Aussi, la diversification des cultures devra se faire à peu de chose près sur les mêmes superficies, en remplacement ou en rotation avec les cultures actuelles.

En termes d'opportunité de diversification à moyen terme, mentionnons l'orge de brasserie (Bio-Malt Mauricie développe le marché de l'orge brassicole biologique), le canola (TRT-ETGO située à Bécancour, nécessite du canola pour sa nouvelle usine de raffinage d'huile végétale) et les canneberges (un premier projet d'envergure est en préparation).

Dans ce contexte, toutes les terres disponibles trouvent preneurs. On observe que la proportion des terres louées s'élevait à près de 40 % dans la MRC, en augmentation depuis 2004. Au Québec, depuis 1990, la valeur moyenne des terres cultivées transigées croît à un taux annualisé de 7,6 %. L'apparition récente du phénomène d'accaparement des terres par des investisseurs suscite des inquiétudes dans plusieurs régions du Québec. Afin de lutter contre la spéculation foncière, de nouvelles mesures de protection des terres agricoles se verront intégrer dans la *Politique de souveraineté alimentaire*. Sur notre territoire, il y aurait lieu de documenter cette situation et d'y accorder une attention soutenue.



Champ agricole / Sainte-Anne-de-la-Pérade

La cohabitation entre les productions émergentes et les productions traditionnelles

Les productions émergentes, y incluant l'agriculture biologique, sont bien présentes sur le territoire. Soulignons que plus de 30 % des entreprises impliquées dans les productions non-traditionnelles de la Mauricie sont basées dans la MRC des Chenaux. Toutefois, comme pour les productions animales, force est de constater que les productions végétales non-traditionnelles, représentent une portion congrue des entreprises et des superficies. En raison du potentiel qu'elle présente pour la revitalisation de plusieurs communautés, l'accompagnement de cette agriculture, souvent innovante, était au cœur des recommandations du Rapport Pronovost. Au-delà de leur taille, ces entreprises s'installent dans des marchés moins développés ou à développer, comptent sur des circuits courts pour vendre leurs produits et, souvent, ajouteront de la valeur à leurs produits.

Par exemple, pour notre territoire abritant 277 fermes, la diversité de l'offre de produits transformés est importante : produits de viandes de bisons, d'agneaux, de cerfs rouges, de wapitis, de volaille, de farines, de fromages, de miel, de pain, de pommes, d'érable, d'alcool et plus encore. Concernant les productions animales atypiques, la disponibilité des services d'abattage et de découpe dans la MRC pourrait poser problème à moyen terme.

Soulignons que le projet de *Politique de souveraineté alimentaire* stipule que Québec établira une ligne de conduite pour les institutions publiques du milieu de la santé et de l'éducation, qui seront tenues de favoriser l'achat de produits québécois. Ce pourrait être une opportunité de développement pour nos entreprises.

Par ailleurs, il ne s'agit surtout pas ici d'opposer «la tradition» versus «l'émergence», les petites et les grandes exploitations. Nous constatons qu'il y a 30 % des fermes sur le territoire des Chenaux qui affichent des revenus annuels inférieurs à 50 000 \$ et près de 20 % qui possèdent moins de 35 hectares de terrain. Les petites fermes constituent des éléments de la vitalité des milieux ruraux et pratiquent souvent une agriculture à moindre impact sur l'environnement. D'autre part, une ferme sur trois génère des revenus supérieurs à 250 000 \$ et 40 % des 277 entreprises valorisent plus de 125 hectares chacune. Ces dernières sont en mesure d'atteindre une efficacité de production permettant de répondre à la demande de masse, de compétitionner sur les marchés extérieurs tout en maintenant le coût de notre panier d'épicerie à des coûts très avantageux.

Dans un cas comme dans l'autre, nous sommes en présence d'entreprises qui contribuent à la viabilité socio-économique des milieux ruraux et à l'occupation du territoire. Toutefois, entre 2004 et 2010, la MRC des Chenaux voyait ses revenus agricoles totaux croître de 1,3 % alors que les autres territoires de la Mauricie affichaient une hausse moyenne de 8,8 %. Par ailleurs, pour cette même période, les revenus moyens de nos entreprises croissaient de 18% (25 % en moyenne pour les 5 autres MRC). S'il n'y a pas de crise qui se profile à l'horizon, il y a lieu de s'assurer que le potentiel agricole de la MRC soit davantage valorisé et ce par une ouverture et un soutien à tous les modèles d'exploitation.

SECTION 4 : LES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À L'AGRICULTURE

L'agriculture, par ses diverses productions animales et végétales, compose une part très importante du secteur primaire de l'économie territoriale de la MRC des Chenaux. Plusieurs entreprises, œuvrant dans les secteurs secondaire et tertiaire, viennent la compléter pour intensifier l'activité économique. La transformation alimentaire, certaines activités de mise en marché et plusieurs produits agrotouristiques résultent du dynamisme des entrepreneurs et de leur habileté à mettre en valeur les potentiels du territoire de la MRC des Chenaux. Le Chemin-du-Roy, en bordure du fleuve Saint-Laurent, axe touristique structurant, la qualité des sols et le savoir faire des entrepreneurs, voilà ce qui caractérise les activités complémentaires à l'agriculture. Malgré le peu de statistiques disponibles pour les décrire totalement, nous en dresserons néanmoins un portrait complet et nuancé.

La transformation... une offre large et diversifiée mais à petite échelle

Dans la MRC des Chenaux, la grande majorité des entreprises qui effectuent des activités de transformation alimentaire sont avant tout centrées sur la production agricole. La transformation ajoute une valeur à leurs produits dans des proportions indéterminées.

La MRC compte aussi quelques entreprises pour qui l'activité principale est la transformation alimentaire. Parmi celles-ci, mentionnons la Minoterie Les Brumes qui produit des pâtes alimentaires et des farines biologiques, la boulangerie du Jardin de l'Olympe, Massibec qui produit des salades et des tartes et Nutra Canada, qui est spécialisé dans la production d'extraits de fruits et de légumes.

Au total, l'offre de produits transformés issus de la MRC des Chenaux, est large et très diversifiée. En effet, on répertorie des produits de viandes de bisons, d'agneaux, de cerfs rouges, de wapitis, de bœufs, de veaux ainsi que des volailles de poulet et de dinde, plusieurs produits issus de la transformation de la pomme (Verger Barry), des fromages (F.X. Pichet), du miel (Miellerie de Champlain, Domaine de la Forêt Perdue), produits d'érable (plusieurs érablières), des alcools de petits fruits (Les Boissons du Roy) et plusieurs types de produits en conserves, marinades, sauces, vinaigrettes et confitures (Les Délices de la Nature, les Délices de Joriane, Produits du Grec de Baie-Jolie (usine de transformation de Saint-Narcisse).

Notons aussi que quelques entreprises effectuent la transformation des produits agricoles en des produits non alimentaires artisanaux tels que Pranasens et Solarôme qui s'intéressent aux huiles essentielles. Pour un territoire d'une superficie de moins de 900 kilomètres carrés comptant 277 fermes, la MRC des Chenaux offre une belle gamme de produits qui couvre plusieurs secteurs de production.

Bien que la diversité soit très importante pour un petit territoire, il reste que l'offre est peu volumineuse puisque la grande majorité des entreprises sont très petites et produisent à très petite échelle. Leurs produits sont donc pour la plupart disponibles à la ferme seulement ou par de très petits canaux de distribution.

Des expériences de mise en marché collective dans la MRC

Le marché virtuel L'Écomarché.ca a vu le jour dans la MRC des Chenaux en 2006 grâce à l'aide du fonds communautaire des Chenaux. Le projet s'est transformé en projet régional à travers la Mauricie par la création de l'Écomarché.ca en 2009. Malheureusement, l'entreprise qui opérait sous la forme d'une coopérative a fermé ses portes en avril 2013. Quarante-trois producteurs dont dix de la MRC réalisaient une partie de leur mise en marché par l'Écomarché.ca : Poulet fermier Jym, Ferme Campanipol, Ferme Les Grands Élans, La Bissonnière, Jardin D'Olympe, Fromagerie F.X. Pichet, Les Délices de Joriane, Le Potager Santé et Verger Barry. L'importance relative des produits vendus par la coopérative n'était pas la même pour chacune des entreprises. Pour certaines, il ne s'agissait que d'une vitrine, pour d'autres jusqu'à 30 % des produits pouvaient y être vendus. Il existe actuellement un projet de relance, mais rien n'est acquis.

Pendant 7 ans, l'événement Saveurs et moissons d'automne a remporté un vif succès. Le concept était d'inviter les consommateurs à la ferme, on retrouvait parfois plusieurs fermes à un même lieu. Les visiteurs pouvaient évidemment acheter des produits, mais également échanger avec le producteur. Treize producteurs/transformateurs en faisaient partie en plus de 3 restaurateurs. L'événement a pris fin en 2010 pour laisser la place à l'Écomarché.ca. Il reste un vide à combler dans la mise en marché des produits locaux de la MRC des Chenaux.

Au niveau de la mise en marché commune, trois entreprises de la MRC ont fondé une coopérative, la coopérative Frissons Gourmands. Elle compte trois membres : Fromagerie F.X. Pichet, Ferme Tournesol (Les Boissons du Roy) et Ferme la Bissonnière. Pour

l'instant, la coopérative fait la commercialisation des produits de ses membres lors du Festival de la pêche aux petits poissons des Chenaux. La coopérative pourrait être appelée à grandir, à intégrer de nouveaux membres et à augmenter la commercialisation des produits de ses membres par différents canaux de distribution.

Officiellement, il n'y pas d'autres initiatives de mise en marché collective dans la MRC des Chenaux, telles qu'un marché public ou un système de distribution en commun. Par contre, plusieurs entraides sont faites entre producteurs.

Pour terminer, on note qu'il y a plusieurs projets qui touchent la transformation et la commercialisation des produits agricoles dans la région. Toutefois, force est de constater que les projets se font à la pièce et qu'il n'y a pas de vue d'ensemble à l'échelle de la MRC soutenue par un concept de mise en marché.



Boutique de la Fromagerie F.X. Pichet /Sainte-Anne-de-la-Pérade

Mise en marché hors MRC

Évidemment, plusieurs entreprises de la MRC ont conquis les marchés au-delà du territoire de la MRC des Chenaux. Par exemple, la Ferme Campanipol, même si elle exploite un kiosque à la ferme, livre 360 paniers de légumes biologiques par semaine et tous ces paniers sont livrés à l'extérieur de la MRC, principalement à Québec, mais également à Shawinigan et à Trois-Rivières. Il y a aussi Massibec qui distribue ses produits en Mauricie et ailleurs. Autres exemples, l'Éden du Cerf Rouge qui produit annuellement plus de 350 cerfs rouges totalement destinés au marché new-yorkais. Par ailleurs, mentionnons aussi la stratégie de mise en marché de l'entreprise Les Boissons du Roy qui vise le marché asiatique.

Les entreprises qui veulent percer le marché de l'alimentation au Québec ajoutent une corde à leur arc en adhérant à Aliments du Québec. Le cahier de charge est simple et consiste à assurer que le client va retrouver un produit québécois fait ici ce qui représente un motif d'achat souvent déterminant. Il existe aussi une certification Aliments Préparés au Québec où 50 % du produit est Québécois et où 80 % de l'emballage se fait au Québec. Dans la MRC des Chenaux, cinq entreprises sont reconnues Aliments du Québec : Ferme RSJM (bœuf), la Fromagerie F.X. Pichet, les Produits du Grec de Baie-Jolie (usine de transformation de Saint-Narcisse), Massibec et Potager Santé. Pour comparer, il faut savoir que pour toute la Mauricie, Aliments du Québec compte 21 membres. C'est très peu et il y a encore beaucoup de travail à faire de ce côté.



Les Boissons du Roy / Sainte-Anne-de-la-Pérade

Une contribution restreinte des restaurants, tables champêtres et gîtes

Bien que la MRC ne compte pas de complexe hôtelier, quelques tables de la MRC des Chenaux travaillent à partir de produits locaux. Par exemple, la table champêtre de la Bissonnière et le restaurant le Grill exploité par l'entreprise des Boissons du Roy cuisine à partir des produits locaux pour concocter leur menu. Les gîtes de la MRC travaillent également avec les produits locaux quand c'est possible. L'Auberge à l'arrêt du temps, La Maison du Notaire, La Maison Marie-Rose et le Gîte des Sœurs en sont quelques exemples. Par contre, plusieurs gîtes aimeraient travailler davantage avec les produits locaux si l'approvisionnement de ceux-ci était facilité. Ils n'ont pas nécessairement le temps de faire la tournée de la MRC pour récupérer les produits de chacune des fermes.

Même si plusieurs gîtes et petits restaurants travaillent avec les produits locaux quand c'est possible pour eux de le faire, il reste que le secteur de la restauration intra MRC ne représente pas un gros débouché pour les entreprises, car aucun n'achète de volume important. Les entreprises visant la restauration pour la mise en marché de leur produit devront sortir de la MRC, vers des marchés comme celui de Trois-Rivières, Shawinigan, Québec ou le nord de la MRC Maskinongé ou l'on retrouve plusieurs auberges haut de gamme.

La MRC des Chenaux compte également plusieurs cabanes à sucre dans les secteurs de Saint-Narcisse, Saint-Stanislas et Saint-Prospère-de-Champlain. Pour la plupart, ces cabanes à sucre reçoivent des visiteurs avec les traditionnels repas en plus de la production de sirop d'érable et de produits transformés d'érable.

La problématique de l'abattage et de la découpe

L'abattage des gros animaux (bœufs, bisons, cerfs) se fait pour la plupart des entreprises chez l'abattoir LaFrance de Shawinigan. Cette entreprise détient un permis de catégorie A (fédéral) et sa chaîne de production très flexible permet une productivité importante. Cet abattoir multi-espèce reçoit de l'agneau, du bovin (veau, vache bouvillon), du wapiti et du bison. Pour les plus petits animaux comme les volailles, les producteurs doivent sortir de la région. Par exemple, Poulet Jym de Saint-Maurice se rend à Drummondville.

Pour ce qui est de la découpe, il ne reste plus que Massicotte à Saint-Luc-de-Vincennes. Cette entreprise effectue la transformation pour bon nombre de producteurs de la MRC. Une certaine menace plane, l'entreprise est à vendre et, faute d'acheteurs, l'option sera de fermer les portes, ce qui laisserait plusieurs producteurs dans l'embarras. Ils devraient trouver un autre transformateur accrédité C1.

Un plan C1 est un permis accordé à une entreprise qui lui permet de transformer et de découper les produits carnés et de les commercialiser au Québec en vente directe ou par l'intermédiaire d'un distributeur. Lorsqu'une entreprise possède un plan C1 dans un territoire donné, il y a souvent des alliances qui se créent pour maximiser l'utilisation de ce plan; le propriétaire du C1 pourra transformer à forfait pour d'autres ou louer son plan dans les heures non utilisées.

Si plus aucune entreprise ne possède une telle installation à distance raisonnable des producteurs de la MRC, il peut s'agir là d'une faiblesse. À tout le moins, le fait de pouvoir compter sur un plan C1 dans une région est porteur de développement.

L'agrotourisme : de nombreux atouts à mettre en valeur

Le Groupe de concertation de l'agrotourisme au Québec définit l'agrotourisme comme suit : *«Une activité complémentaire à l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à travers l'accueil et l'information que leur propose leur hôte».*

L'agrotourisme s'inscrit dans les nouvelles tendances en matière de tourisme, car ce n'est que depuis quinze ans que ce genre d'activité s'est fait davantage connaître du public et des visiteurs québécois. Le potentiel de succès de l'agrotourisme découle de plusieurs grandes tendances favorables à cette activité : le tourisme de proximité et l'escapade de dernière minute, le tourisme culinaire, la recherche d'une saine alimentation, la recherche d'authenticité, l'autocueillette, l'attrait pour la campagne et les événements champêtres.

La MRC des Chenaux compte sur quelques entreprises qui font de l'agrotourisme, pensons à La Bissonnière, les Boissons du Roy ou le Domaine de la Forêt perdue qui exercent de véritables activités d'interprétation de l'agriculture.

L'agrotourisme est vu par la plupart des entreprises qui en font comme un moyen de diversification, un revenu supplémentaire aux activités traditionnelles de la ferme. Exceptionnellement, comme pour la Ferme La Bissonnière, l'agrotourisme vient en tête de liste dans l'importance des activités de la ferme.

Selon les commentaires recueillis, la clientèle des entreprises agrotouristiques est principalement représentée par des Québécois de passage dans la région. Notons par contre que la Bissonnière, qui reçoit annuellement environ 10 000 visiteurs, accueille principalement une clientèle internationale. En effet, les clients étrangers comptent pour 80 % de la clientèle de cette entreprise. Une autre entreprise qui se distingue au niveau de la composition de sa clientèle est le Domaine de la forêt perdue. Près de la moitié de sa clientèle est représentée par des groupes scolaires, des camps d'été et quelques groupes sociaux, tous ces groupes provenant principalement de l'extérieur de la région.

Autocueillette et kiosque à la ferme

Sans être des entreprises agrotouristiques, plusieurs entreprises agricoles de la MRC des Chenaux font la mise en marché directement à la ferme par l'auto cueillette ou un kiosque à la ferme. Dans cette catégorie, on retrouve Le Maraîcher de Batiscan, Fraisière Buisson, Royaume bleuets et fraises, Ferme Campanipol, la Bergerie de Jade, Ferme Silien Dessureault, Les Délices de Joriane, Ferme Champlinoise, Ferme le Campanile et autres.

Ce type d'entreprises, tout comme les entreprises agrotouristiques, tendent à attirer le plus de visiteurs possible à la ferme. Il y a donc là des liens à faire avec l'agrotourisme au niveau de la promotion, de l'affichage et du réseautage. L'importance des kiosques à la ferme est un caractère distinctif au niveau du paysage agricole de la MRC.



La complémentarité des produits touristiques : une nécessité

Au niveau de l'agrotourisme, la MRC des Chenaux possède plusieurs atouts. Les automobilistes qui empruntent la route panoramique, en bordure du fleuve Saint-Laurent, aussi nommée Chemin-du-Roy, sont tous des clients potentiels des entreprises agrotouristiques. Par ailleurs, le caractère rural de la région, la qualité des paysages, la proximité de grands cours d'eau et des milieux boisés sont aussi des éléments d'attraction pour les visiteurs de l'extérieur.

Les produits d'appel touristique de la MRC des Chenaux sont le Parc de la Rivière Batiscan, la pêche aux petits poissons des Chenaux et le Chemin-du-Roy. Trois produits forts dont les entreprises agrotouristiques ont tout avantage à trouver le moyen de tirer profit. Certaines initiatives existent déjà, par exemple, Le Jardin d'Olympe a fait un partenariat avec le Parc de la Rivière Batiscan. Le samedi, jusqu'à 16 heures, les campeurs du parc peuvent faire une commande de pains qu'ils recevront frais le dimanche matin. Autre initiative, pour la saison de pêche aux poissons des Chenaux 2013, la Fromagerie F.X. Pichet, La Bissonnière et Les Boissons du Roy offraient des produits aux visiteurs-pêcheurs. Bien que certains éléments seraient à peaufiner, l'activité est porteuse de succès.

La présence d'un important centre d'hébergement touristique en mesure d'accueillir minimalement un autocar de visiteur donnerait un atout important à la MRC des Chenaux. Cela permettrait aux touristes de passer une ou plusieurs nuitées dans le territoire et de profiter des activités et attraits des environs. Un tel centre aurait possiblement une table qui mettrait les produits locaux à l'honneur sur la carte. On pourrait y offrir des forfaits de découvertes agrotouristiques à ces clients et plusieurs partenariats pourraient être développés.

Les régions qui possèdent de telles infrastructures d'hébergements touristiques profitent d'un développement économique important, généré par une rétention touristique accrue.

Pour attirer les touristes, il faut viser la complémentarité des produits touristiques comme l'agrotourisme, le tourisme culturel et l'écotourisme. En agrotourisme, comme en tourisme en général, le réseautage et le partenariat permettent d'atteindre de meilleurs résultats. Les régions à très fort achalandage agrotouristique ont créé un pôle attractif pour qui ils ont obtenu une reconnaissance régionale. Les entreprises agrotouristiques de la MRC des Chenaux et de la Mauricie auraient tout avantage à travailler ensemble au développement régional du secteur agrotouristique et du tourisme gourmand pour ainsi développer un produit touristique régional qui mettrait en commun les attraits agrotouristiques et de tourisme gourmand de la Mauricie.

Rares sont les régions au Québec dépourvues d'une route, d'un circuit agrotouristique ou d'une formule de mise en valeur du tourisme gourmand. Formellement, même si quelques entreprises agrotouristiques se localisent dans l'axe du Chemin-du-Roy, la Mauricie n'a pas encore développé un tel réseautage à l'échelle régionale. Le développement d'un partenariat de plusieurs entreprises agrotouristiques mauriciennes représenterait pourtant une force d'attraction touristique considérable. Les touristes à la recherche d'expérience gourmande et de tourisme rural vont choisir les destinations reconnues pour leur qualité et leur originalité. Ainsi, une offre agrotouristique régionale dotée d'une image de marque va se distinguer dans le marché. Opportunité intéressante, Tourisme Mauricie en partenariat avec le MAPAQ, compte embaucher une ressource pour favoriser le développement de l'agrotourisme et du tourisme gourmand régional.

Les entreprises agroalimentaires dans la MRC des Chenaux

Entreprises	Produits	Activités			
		Production	Transformation	Vente sur place	Agrotourisme
Au Royaume bleuets et fraises	Fraises, framboises, bleuets - Autocueillette	x		x	x
Bergerie de Jade	Agneau de découpe	x		x	
Domaine de la Forêt Perdue	Miel et produits de miel - Petite ferme - Labyrinthe en forêt	x	x	x	x
Ferme Champlinoise	Légumes, petits fruits - Confitures, condiments	x	x	x	
Ferme Jocelyn Cossette	Fraises, framboise, maïs sucré	x		x	x
Ferme la Bissonnière	Viande et produits de bisons - Repas - Visites guidées	x	x	x	x
Ferme le Campanile	Viande et produits de veau biologique	x	x	x	
Ferme les Grands Éléans	Viande et produits de wapiti - Supplément alimentaire	x	x		
Ferme Paul Massicotte	Visite de la ferme laitière	x			x
Ferme RSJM	Vente de bœuf à la ferme au détail et en quartier	x		x	
Ferme Silien Dessureault	Légumes et petits fruits	x		x	x
Ferme Tournesol	Fraises, framboises, bleuets	x		x	x
Fraisière Buisson	Fraises, framboises, bleuets et légumes	x		x	x
Fromagerie F.X. Pichet	Fromages de lait cru biologique - Animation - Dégustation	x	x	x	x
Jardins Bio Campanipol	Légumes biologiques - Paniers de légumes	x	x	x	
L'Éden du Cerf Rouge	Viande de cert rouge	x	x		
Le Jardin d'Olympe	Produits biologiques, pains, figues, champignons - Visites guidées	x	x	x	x
Le Maraîcher de Batiscan	Légumes	x		x	x
Le Potager Santé	Ail et sureau biologique	x	x	x	
Les Boissons du Roy	Boissons à base de petits fruits - Repas	x	x	x	x
Les Délices de Joriane	Centre jardin - Légumes - Tartes, pâtés	x	x	x	
Les Délices de la Nature	Confitures, marinades, sirops - Plantes et fines herbes		x	x	
Massibec	Pâtés, tartes, sauces et salades	x	x	x	
Miellerie de Champlain	Miel et produits de miel	x		x	
Minoterie Les Brumes	Farines et pâtes biologiques		x		
Nutra Canada	Extraits de fruits et de légumes et extraits biologiques		x		
Poulet fermier Jym	Poulets de grain et dindes - Produits de poulet	x	x	x	
Pranasens	Huiles essentielles, hydrolats, chasse moustiques, etc.	x	x		
Produits du Grec de Baie-Jolie	Vinaigrette "L'Originale du Grec"		x		
Savonnerie artisanale Candeur	Savons et produits de bain au lait de chèvre		x	x	
Solarôme	Huiles essentielles	x	x		
Sucrerie Boivert	Produits de l'érable - Repas	x	x	x	x
Verger Barry	Pomme et produits de la pomme - Autocueillette	x	x	x	x

SECTION 5 : LA FORÊT

L'autre zone agricole

Il est établi que les superficies cultivées dans la zone agricole de la MRC s'étendent sur environ 27 100 hectares. En comparaison, les superficies forestières couvrent 44 400 hectares, soit près de 53 % de la zone agricole. Il s'agit d'une forêt peu fragmentée et qui est majoritairement en tenure privée, deux caractéristiques essentielles de cette portion de la zone agricole.

Plus un couvert forestier ressemble à un gruyère, moins il est en mesure d'assurer le maintien de la biodiversité et de l'intégrité écologique des habitats. L'absence de corridors forestiers entre les grands secteurs boisés est un bon indicateur de cette fragmentation. Largeur minimale moyenne, nombre et dimensions des interruptions, intensité des utilisations anthropiques sont au nombre des paramètres permettant de qualifier un corridor forestier.

La moraine de Saint-Narcisse constitue le corridor forestier principal de la MRC. D'une largeur moyenne de près de 900 mètres, ce corridor, présentant très peu d'interruptions, est une véritable artère de déplacement des chevreuils, orignaux, gélinottes et lièvres. Sa topographie accidentée l'a en quelque sorte protégé du déboisement associé au développement agricole ou résidentiel. Des peuplements feuillus, mixtes et résineux s'entremêlent sur les 40 kilomètres de ce corridor qui relie la rivière Saint-Maurice aux massifs forestiers des contreforts des Laurentides. Mentionnons que le Parc de la Rivière Batiscan est à l'intérieur de ce corridor. Principal corridor forestier, mais pas le seul : cinq autres zones présentant une continuité écologique ont été répertoriées. Globalement, la forêt de la MRC des Chenaux située dans la zone agricole est beaucoup moins fragmentée qu'elle ne l'est à l'ouest de la rivière Saint-Maurice.



Érablière / Saint-Prospér-de-Champlain
Crédit photo : Manon Casgrain

Récolte et aménagement... des activités traditionnelles en forêt

Seconde caractéristique de cette forêt, elle appartient à quelques centaines de propriétaires et seuls quelques lots relèvent de la gestion du ministère des Ressources naturelles (MRN). Traditionnellement, la récolte de matière ligneuse et les travaux d'aménagement forestier et l'acériculture constituent les activités principales en forêt.

Soulignons que dans les superficies appartenant aux producteurs agricoles, 8 200 hectares sont boisés. Possédant plus de quatre hectares, il y a environ 400 producteurs forestiers enregistrés dans la MRC des Chenaux. Ceux-ci occupent une superficie forestière d'environ 14 000 hectares, superficie faisant l'objet d'un Plan d'Aménagement Forestier (PAF), soit 30 % du couvert forestier en zone agricole. Un PAF, exigence requise pour obtenir le statut de producteur forestier, est conçu par un ingénieur forestier. On y retrouve une description des peuplements forestiers et des suggestions de travaux visant une utilisation optimale des ressources forestières.

Ces dix dernières années, environ 300 hectares en moyenne ont fait l'objet de divers travaux d'aménagement, principalement de l'entretien de plantations et des traitements sylvicoles. Ces travaux représentent 250 000 \$ investis annuellement dans la MRC, via l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Mauricie (AMFM), soit environ 20 % du total de la région de la Mauricie. En moyenne, chaque année, 25 % des producteurs réalisent des travaux prévus à leurs PAF. Les activités de reboisement sont peu importantes, une trentaine d'hectares par année.

Dans la dernière décennie, les producteurs forestiers ont vendu pour plus de 200 000 \$ de bois/an. Les prix du bois ont toutefois chuté ces dernières cinq années ce qui s'est reflété dans les volumes de bois récoltés, en baisse graduelle de près de 50 % entre 2004 et 2010.

Érables et sirop... une ressource à préserver

Dans un récent portrait de l'acériculture dans la MRC des Chenaux¹, on présente des données concernant la situation physique des érablières. Le régénération en place, la santé des érables et la structure des peuplements constituent les principaux critères d'évaluation des érablières. Trois éléments ressortent de cette étude :

- des mesures devront être prises afin de soutenir la régénération des érables à sucre sans quoi le hêtre parviendra à les éliminer;
- la proportion des arbres sains (réserve pour l'avenir) à +/- 50 % est un indicateur très positif, mais un taux de mortalité de 20 % exigera des interventions ciblées afin d'abaisser ce taux;
- la structure des peuplements est favorable : bon mélange des classes de diamètres, tiges-relèves de bonne qualité et présence d'arbres de forte dimension.

De plus, s'ajoute à ces observations le fait qu'en général les peuplements ne sont pas sur-entailés.

¹ *Portrait socio-économique du développement acéricole dans la MRC des Chenaux*, SPBM 2012.

Depuis 2001, une agence centralise toutes les ventes en vrac (contenants de 5 litres et plus). Pour bénéficier des services de cette agence, il faut obtenir un quota, c'est-à-dire un permis de produire une certaine quantité de sirop. La Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) assume la responsabilité de l'émission des quotas, de la commercialisation et de la gestion des inventaires. Sans quota, un producteur peut écouler ses produits par la vente directe aux consommateurs. Près de 90 % du sirop produit au Québec est écoulé via cette agence, principalement vers les marchés d'exportation couvrant 49 pays.

Dans la MRC, environ une trentaine de producteurs acéricoles exploitent 600 hectares avec une moyenne de 5 000 entailles (entre 1 500 et 12 000). Sur ces 30, 18 sont aussi producteurs agricoles et 9 de ces derniers en tirent leur principal revenu en 2010.

Il importe de mettre en perspective la production de sirop de la MRC. En 2011, la Mauricie a produit 1,1 % du volume provincial de sirop sous quota. Les données ne sont pas disponibles pour la MRC des Chenaux, mais on en déduit que nous sommes un très petit joueur. Pour l'année 2013, au Québec, 1 200 propriétaires d'érablières sont en attente pour obtenir du quota, on comprend que la possibilité de croissance de ce côté n'est pas pour demain. Quoiqu'à une tout autre échelle, la vente locale aux consommateurs et les activités des cabanes à sucre nécessitent un volume de sirop stable et récurrent, demande qui peut être comblée par nos acériculteurs locaux.

Maître-mot : potentiel forestier

Comme nous l'avons précisé plus avant, environ 600 hectares sont en production acéricole ces dernières années. Toutefois, les peuplements de feuillus occupent près de 25 000 hectares dans la MRC. À l'intérieur de cette superficie, il y aurait 2 600 hectares d'érablières exploitables pour l'acériculture. La ressource est donc là et elle est là pour rester. Un peu comme le pétrole qu'on découvre dans le sol : il est là et un jour ce pourrait devenir avantageux de l'exploiter.

Un élément incontournable concerne l'acériculture : les changements climatiques. L'allongement de la période de croissance, l'augmentation ou la diminution du couvert de neige, la réduction du nombre de jours où il y a alternance gel-dégel et bien d'autres variables affecteront l'écosystème acéricole dans des directions inconnues. Raison supplémentaire pour prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger activement cette ressource.

Au global, il apparaît que la ressource acéricole est plutôt en bon état et qu'il existe un important potentiel non-exploité. Toutefois, il y aurait lieu de sensibiliser et de promouvoir la protection des érablières sous peine de dégradation. Des inventaires quantitatifs et qualitatifs devraient être tenus à jour. De même, un déploiement constant de travaux forestiers et d'activités d'aménagement (coupe acérico-forestière, drainage, éclaircie...) devrait faire l'objet de mesures de soutien. L'importance des travaux d'aménagement forestier pour l'économie régionale à court et à long terme devrait être reconnue.

Même réflexion pour la récolte du bois : il s'agit d'une activité traditionnelle qui est là pour rester. Points positifs, il y a une masse critique de producteurs forestiers, une expertise régionale et un cadre réglementaire propre à assurer la pérennité et la qualité des peuplements. Toutefois, le secteur des pâtes et papier semble sur une pente irréversible et, à tout le moins à moyen terme, ce ne sera pas de ce secteur que viendront les opportunités de développement. Par contre, la nouvelle politique provinciale favorisant l'utilisation du bois pour la construction des nouveaux bâtiments publics et commerciaux pourrait venir stimuler la récolte de la matière ligneuse.

Des corridors de qualité de vie

Il est établi qu'une couverture forestière inférieure à 50 % amorce une perte de biodiversité, le seuil critique se situant à 30 %. La présence d'un réseau de corridors boisés denses constitue un atout majeur pour notre MRC. Toutes les municipalités bénéficient de ce couvert forestier à plusieurs égards. Préservation des eaux souterraines, protection contre l'érosion, activités économiques, récréotourisme, protection d'habitats et circulation des espèces, enrichissement du bagage génétique animale et végétale, diversification des paysages. De plus, la réalité des changements climatiques donne assurément de la valeur à ces grands espaces boisés.

Qualifier la MRC des Chenaux de grand jardin serait peut-être pousser un peu loin la note, mais un fait demeure : contrairement à bien d'autres régions du Québec, nous n'affrontons pas le très difficile défi de devoir créer de nouveaux corridors ou d'en constater le dépérissement. Il importe de prendre conscience de cet avantage d'un capital forestier imposant et en bon état. Capital qu'il faut protéger et conserver afin de le valoriser durablement.

S'il est vrai que parlant de développement forestier, nous naviguons sur du long terme, n'en demeure pas moins que ce sont les orientations formulées aujourd'hui qui préparent l'avenir. Donner une telle perspective pourrait être un facteur de fierté et de mobilisation pour les producteurs forestiers du territoire.



Corridor forestier / Sainte-Geneviève-de-Batiscan

L'avenir : de nouveaux produits, de nouvelles filières

Au Québec, la crise forestière a provoqué bien des remises en question sur la gestion de nos forêts. Il apparaît que l'avenir de la production de matière ligneuse passe par des développements technologiques qui mèneront à une nouvelle génération de produits tels les papiers intelligents, les nanocelluloses cristallines et les nouveaux matériaux isolants. En Mauricie, la papetière Kruger, le Centre intégré des pâtes et papiers (CIPP) et le Centre spécialisé en pâtes et papiers (CSPP) mènent plusieurs projets dans cette direction. Développements technologiques à la fine pointe oui, mais ce ne peut qu'être cela.

À l'échelle de la MRC, nous avons tout ce qu'il faut pour adapter, diversifier et mettre en œuvre un savoir-faire sylvicole pour mieux valoriser la zone agricole forestière. Par exemple, le reboisement des coulées, l'établissement de bandes riveraines boisées, de bandes brise-odeurs, la culture d'espèces à croissance rapide permettraient d'atteindre des objectifs environnementaux et économiques. La régénération en feuillus nobles (chêne, noyer et autres), dans des peuplements d'érables rouges et de hêtres, pourrait constituer un projet d'envergure ajoutant une grande valeur, à long terme, à nos forêts.

Encore marginales au Québec, l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) et la culture sous couvert forestier méritent assurément une attention particulière. Les PFNL sont des produits de la forêt récoltés et utilisés pour d'autres raisons que la fibre, par exemple pour les huiles essentielles et les fruits. La culture sous couvert forestier consiste en l'implantation d'une culture dans un milieu boisé par exemple la culture de champignons.

Une table de concertation provinciale des PFNL existe maintenant et, régionalement, la connaissance et les stratégies de mise en valeur des PFNL ont progressé. Mentionnons qu'à l'échelle du Québec, grâce au leadership du Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM), notre région est un chef de file concernant ces dossiers de la diversification des usages des produits forestiers. Une récente étude réalisée par le SPBM a dressé un inventaire des quatre catégories de PFNL, soit les produits alimentaires, nutraceutiques, les huiles essentielles et les produits ornementaux. Concentrée sur la disponibilité de 27 espèces, cette étude identifie le thé du Labrador, les têtes de violon, le sureau blanc, l'amélanchier, l'aronia noire, la sève de bouleau et les champignons comme plantes présentant un potentiel de développement dans la MRC. Une étude technico-économique sur la récolte de branches d'épinette noire concluait que les revenus liés à cette exploitation pouvaient atteindre 2 000 \$ par hectare. Lors de cette étude, les huiles essentielles biologiques extraites de 80 000 livres de branches ont été mises en marché.

Enfin, un projet de développement d'une filière mycologique est sur la table de plusieurs partenaires en Mauricie. Reposant sur la production d'espèces de champignons en sous-bois (mycosylviculture), cette filière intégrerait l'ensemble des activités liées à la production, à la conservation, à la mise en marché y incluant le développement d'une offre touristique.

Alors, oui, à l'image de ce qui se passe au Québec, on constate que les connaissances s'accumulent, que des projets sont en cours, que tout cela est embryonnaire, mais qu'il y a une réelle volonté de privilégier de nouvelles avenues, complémentaires aux activités traditionnelles.

SECTION 6 : L'AGROENVIRONNEMENT

Performance environnementale

Le concept de développement durable est issu de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, créée en 1983 par les Nations Unies. Cette commission a publié, en 1987, le rapport Bruntland qui définissait le développement durable ainsi : ... « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

En avril 2006, ce concept était intégré dans la Loi sur le développement durable du Québec. Plus récemment, la *Politique de souveraineté alimentaire*, dévoilée en mai 2013, affirmait que *la préservation de la qualité de l'eau, l'amélioration de la santé des sols, l'utilisation rationnelle des fertilisants et des pesticides, la conservation de la biodiversité ainsi que l'efficacité des procédés de transformation sont autant de domaines où les progrès doivent se poursuivre.*

Concrètement, ces 15 dernières années, l'agroenvironnement a été mis à l'avant-scène de l'actualité agricole. La réalisation des portraits agricoles de milliers de fermes du Québec, la mise sur pied des clubs-conseils en agroenvironnement, la présence d'agents en agroenvironnement dans les fédérations de l'UPA, tout est mis en branle pour opérer un virage majeur. De plus, une importante réglementation est mise en place par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, avec comme pièce maîtresse, le règlement sur les exploitations agricoles (REA). Structures étanches d'entreposage des

fumiers, plans agroenvironnementaux de fertilisation, bilans de phosphore, caractérisation des engrais de ferme, interdiction d'accès des animaux aux cours d'eau, distances séparatrices, etc.

Ainsi, les producteurs et productrices agricoles se sont mobilisés afin d'améliorer leurs pratiques culturelles notamment pour :

- Optimiser la gestion de leurs intrants, fertilisants et pesticides, afin de réduire les charges polluantes dans les cours d'eau.
- Privilégier des régies des cultures favorisant la bio-diversité et le maintien d'un couvert végétal qui protège le sol contre l'érosion.
- Intégrer de nouvelles pratiques de travail du sol afin de réduire l'érosion
- Planter des bandes riveraines, zones tampons entre les champs et le cours d'eau.

Pratiques culturelles respectueuses de l'environnement	À la ferme	Gestion des intrants
	Au champ	Régie des cultures
		Travail du sol
Au cours d'eau	Bandes riveraines	

Pour soutenir les producteurs agricoles dans cette démarche, le MAPAQ offrent plusieurs programmes dont le Plan d'Accompagnement Agroenvironnemental (PAA), Prive-Vert, la stratégie phyto-sanitaire, l'écoconditionnalité, etc.

Priorité phosphore

La pollution diffuse d'origine agricole constitue toujours un problème environnemental de taille. Souvent associée aux grandes cultures annuelles, cette pollution est reliée au transport des nutriments par les eaux de ruissellement et par l'érosion de surface du sol lors de fortes précipitations et de la fonte des neiges.

Les sources d'apport en phosphore proviennent principalement des fertilisants dont les déjections animales, les engrais chimiques ainsi que le phosphore déjà présent dans les sols cultivés. L'excès de phosphore provoque l'accélération de la croissance des algues et la diminution de l'oxygène dissous dans l'eau, processus pouvant conduire à l'eutrophisation.

Près de 65 % des cours d'eau en milieu agricole du Québec sont pollués par le phosphore, c'est-à-dire que la concentration de cet élément y est supérieure au critère d'eutrophisation qui est de 0,03 mg/l. On dit alors que ces cours d'eau ont dépassé leur capacité de support en ce qui concerne le phosphore.

On constate que près de 60 % de toutes les superficies cultivées dans la MRC des Chenaux sont occupées par 5 grandes cultures annuelles : maïs-grain, soya, avoine, orge, pommes de terres. Cette proportion des cultures annuelles est en croissance depuis 2004. Comparées aux cultures fourragères ou aux pâturages, ces cultures sont plus gourmandes en engrais, en pesticides et laissent le sol à nu une partie de l'année.

Les pratiques culturales associées à ces cultures augmentent les risques d'érosion et d'exportation de sédiments et de phosphore vers les eaux de surface. Par exemple, l'eau de certains tributaires

de la Batiscan s'écoulant en zone agricole, présente des concentrations en phosphore excédant la norme permise de 0,03 mg/l, comme c'est le cas pour les Rivières des Envies, des Chutes et à Veillette.

En ce qui concerne la densité d'élevage, elle aussi un indicateur d'apport en phosphore, celle-ci se situe à 0,76 unité animale par hectare cultivé alors qu'elle est de 0,95 pour la Mauricie et de 1,24 pour la MRC de Maskinongé. Il s'agit d'une faible densité si l'on se compare à d'autres régions telles la Beauce ou la Montérégie.

Bien qu'il ne semble pas que la situation soit alarmante, il y aurait lieu de mettre en place un programme d'échantillonnage des eaux de surface et d'en faire le suivi, de stimuler une mobilisation pour la mise en place de bandes riveraines efficaces et de déployer des pratiques de conservation des sols sur de plus grandes superficies.



Cours d'eau Bradley / Sainte-Geneviève-de-Batiscan

Les cours d'eau, les bandes riveraines et les boisés... des habitats fauniques à préserver

Plusieurs espèces de poissons, d'oiseaux, de reptiles et d'amphibiens, de même que des mammifères fréquentent les cours d'eau, les boisés et les bandes riveraines présents en milieu agricole. Les prairies, les pâturages et les champs cultivés peuvent également constituer des habitats intéressants pour différentes espèces fauniques. Cependant, le développement des activités agricoles a eu comme conséquence la dégradation voire la disparition de certains habitats. Il arrive aussi que la présence d'espèces fauniques soit malvenue. Par exemple, le cerf de Virginie, l'oie des neiges et le rat musqué causent parfois des dommages aux cultures. Plusieurs de ces espèces ont d'ailleurs tiré avantage de l'augmentation des superficies en culture au détriment des boisés et ont adopté le milieu agricole comme habitat d'alimentation.

Par contre, plusieurs espèces fauniques sont des alliées des agriculteurs. Par exemple, certaines contrôlent de façon naturelle les insectes nuisibles ou agissent comme prédateurs de rongeur pouvant s'avérer nuisibles à l'agriculture. La réalisation d'aménagements fauniques a pour objectifs de préserver, de rétablir ou d'améliorer les habitats, tout en favorisant une cohabitation harmonieuse avec les activités agricoles.

Dans la MRC des Chenaux, le projet en cours pour la conservation du marais Saint-Éloi, soutenu par le Plan d'action de l'approche régionale (PAAR) est un bel exemple. Situé à Batiscan dans un petit bassin versant à vocation agricole, ce marais remplit des fonctions écologiques importantes : bassin de sédimentation, régulateur des niveaux d'eau lors des crues printanières, habitat pour de nombreuses espèces de plantes et d'animaux. Son ensablement graduel rend impératif des interventions agroenvironnementales

concernant des bandes riveraines, des haies brise-vent et des pratiques culturales de conservation. Concrètement, plusieurs organismes du milieu sont déjà engagés, pour une période de trois années, dans cette opération de remise en état de cet écosystème.

Le rôle de la MRC dans la gestion des cours d'eau

En vertu de la Loi sur les compétences municipales, la MRC possède certaines compétences sur les cours d'eau de son territoire. À cet égard, il est stipulé dans la loi que la MRC doit réaliser les travaux pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens.

Ainsi, la MRC peut intervenir pour réaliser des travaux d'entretien qui visent le rétablissement du drainage agricole dans un cours d'eau ayant déjà fait l'objet antérieurement d'un aménagement exécuté conformément à un acte d'accord, un règlement, un procès-verbal ou une résolution municipale. Les travaux consistent à ramener le cours d'eau à son niveau de conception au moment de son aménagement et, s'il y a lieu, à des travaux de stabilisation des rives. Tous les autres types de travaux sont considérés comme des travaux d'aménagement et assujettis à l'obtention du certificat d'autorisation du MDDEFP. Le coût des travaux et des frais d'expertises nécessaires est réparti, via une taxe municipale, entre les propriétaires qui en bénéficient.

Il va sans dire que ces travaux causent certaines perturbations dans le milieu riverain et que des mesures d'atténuation des impacts sur l'environnement doivent être mises en place. Il faut aussi souligner que la MRC interviendra seulement lorsque les travaux sont justifiés et que cette demande reçoit l'approbation de la majorité des producteurs agricoles impliqués.

Les producteurs agricoles et l'agroenvironnement

Pour une partie des producteurs agricoles, l'agroenvironnement n'est pas une priorité et est parfois perçue comme une contrainte. Le manque de sensibilisation et de connaissance à cet égard constitue un frein à la mise en place d'une démarche agroenvironnementale. Par contre, il existe des producteurs agricoles proactifs qui n'hésitent pas à mettre en œuvre de nouvelles pratiques agroenvironnementales. Par exemple, près de 80 entreprises sont regroupées au sein du club-conseil en agroenvironnement Lavi-Eau-Champ, regroupement actif depuis 1997. Soutenus par un groupe d'agronomes dynamiques, ces producteurs agricoles intègrent graduellement de nouvelles techniques propre à atténuer certains impacts négatifs. Soulignons qu'il s'agit d'un nombre significatif d'entreprises couvrant environ 12 000 ha (43% des superficies cultivées) engagées dans une réelle démarche d'amélioration agroenvironnementale.

Des partenaires très impliqués

Il est remarquable de constater que dans la MRC des Chenaux, il existe une collaboration constructive de plusieurs intervenants conscients des enjeux environnementaux. Ainsi, les producteurs agricoles peuvent compter sur les services et programmes d'aide des organismes suivants :

- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le club-conseil en agroenvironnement Lavi-Eau-Champ;
- la Fédération de l'UPA de la Mauricie;
- l'Université du Québec à Trois-Rivières;
- les organismes de bassin versant (SAMBBA, CAPSA, Zip les Deux Rives);
- le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM) ;
- le réseau Agriconseils Mauricie.

Pratiques culturales (entreprises membres de Lavi-Eau-Champ).

Année	2010	2011	2012
Nombre d'entreprises membres	78	78	79
Superficies totales cultivées	10 950 ha	11 700 ha	11 775 ha
Superficies avec labour	4 900 ha	4 200 ha	1 500 ha
Superficies avec travail réduit	4 713 ha	5 200 ha	4 800 ha
Superficies en semis direct	3 105 ha	2 890 ha	2 800 ha
Superficies sur billons	39 ha	39 ha	39 ha
Superficies engrais vert enfoui l'année suivante	80 ha	25 ha	50 ha

Quant aux organismes de bassin versant et à la FUPAM, ceux-ci ont initié au cours des dernières années de nombreux projets qui visent notamment l'amélioration de la qualité de l'eau, en plus d'actions diverses à caractère environnemental. Dans ces projets collectifs, l'adhésion des producteurs est primordiale, les actions doivent être bien ciblées et le territoire d'intervention bien circonscrit.

L'un des enjeux majeurs dans la mise en œuvre d'actions agroenvironnementales réside dans la disponibilité de ressources humaines spécialisées et financières pour soutenir les producteurs agricoles. Les progrès en agroenvironnement sont souvent tributaires des moyens financiers mis à la disposition des organismes de soutien.

Projets réalisés par les organismes partenaires

Organisme	Territoire	Type d'intervention	Objectifs	Résultats obtenus
CAPSA	Bassin versant ruisseaux Cossette et Gendron	Sites d'abreuvement et clôtures, bandes riveraines, aménagement de frayères, seuils, déflecteurs (2000-2001)	Amélioration de la qualité de l'eau et de l'habitat du poisson	Producteurs impliqués : +/- 10 Bandes riveraines adéquates, diminution de la température de l'eau, retour du poisson
CAPSA	Bassin versant rivière Charest	Nettoyage des dépotoirs clandestins (Projet en cours)	Sensibilisation des producteurs à la bonne gestion des matières résiduelles	Producteurs impliqués : +/- 10 Moins de déchets retrouvés aux abords des cours d'eau
CAPSA	Cours d'eau à l'ouest de la rivière Sainte-Anne	Caractérisation agroenvironnementale et environnementale (Projet en cours)	Acquisition de connaissances et planification des interventions terrain	Bandes riveraines adéquates, diminution de la température de l'eau, retour du poisson
SAMBBA	Bassin versant rivières des Chutes, À la Lime, Veillette	Caractérisation environnementale (2006)	Acquisition de connaissances	Données de caractérisation
SAMBBA	Bassin versant rivière Veillette	Caractérisation environnementale pré-intervention (Projet en cours)	Acquisition de connaissances et planification des interventions terrain	Création d'habitats favorables pour la faune ichthyenne
SAMBBA	Bassin versant rivière Champlain	Caractérisation de la qualité de l'eau vs pesticides (Projet en cours)	Acquisition de connaissances	Connaissance des pesticides présents dans l'eau de la rivière
ZIP les deux rives	Marais Saint-Éloi	Caractérisation agroenvironnementale et environnementale, sensibilisation et accompagnement des producteurs (Projet en cours)	Réduction de la pollution diffuse	Producteurs impliqués : +/- 5 Bandes riveraines adéquates Protection et conservation du marais

Projets réalisés par les organismes partenaires

Organisme	Territoire	Type d'intervention	Objectifs	Résultats obtenus
Lavi-Eau-Champ	Bassin versant rivière des Envies	Pratiques de conservation des sols (2008-2010)	Améliorer la qualité de l'eau	Producteurs impliqués : 5 à 10 Diminution des matières en suspension et des nutriments
ZIPP-Champlain	Bassin versant rivière Champlain	Conformité réglementaire, aménagement hydro-agricoles, pratiques de conservation des sols, engrais verts (Projet en cours)	Améliorer la qualité de l'eau	Producteurs impliqués : 41 Respect de la réglementation des bandes riveraines et changement de pratiques culturales
FUPAM	Bassin versant rivière des Envies	Aménagements hydro-agricoles (2008-2010)	Améliorer la qualité de l'eau	Producteurs impliqués : 5 à 10 Diminution des matières en suspension et des nutriments
FUPAM	MRC des Chenaux	Identification des puits (2002-2004)	Protection des eaux souterraines	Producteurs impliqués : +/- 40 Respect du périmètre de protection des puits d'eau potable
FUPAM	MRC des Chenaux	Accompagnement des producteurs (2010-2012)	Réduire l'usage des pesticides	Producteurs impliqués : 20 Formation des producteurs et réalisation de plans de gestion intégrée des ennemies des cultures (PGIEC)
FUPAM	MRC des Chenaux	Valorisation des résidus verts (Projet en cours)	Réduire l'enfouissement	Producteurs impliqués : 11 Valorisation de +/- 300 tonnes/an
FUPAM	MRC des Chenaux	Récupération des plastiques de ferme (Projet en cours)	Réduire l'enfouissement	Récupération par 45 entreprises agricoles
FUPAM	MRC des Chenaux	Sensibilisation et accompagnement des producteurs, analyse coût / bénéfice (Projet en cours)	Efficacité et innovation énergétiques	Producteurs impliqués : 20 Audits énergétiques

SECTION 7 : LA RELÈVE AGRICOLE

La relève... un défi capital pour le maintien d'une agriculture à dimension humaine

Selon les données de l'UPA, il y a seulement 10 ans, on comptait un agriculteur de moins de 35 ans pour chaque agriculteur de plus de 55 ans. Aujourd'hui, la proportion est d'un jeune pour trois producteurs de plus de 55 ans. Pendant cette même période, le nombre de fermes diminuait de 12 % au Québec et de 18 % en Mauricie. La Mauricie occupe le 3^e rang de la décroissance, devancée par l'Abitibi-Témiscamingue et l'Outaouais, à plus de 20 %. Les multiples mises aux normes réglementaires (sanitaires, environnementales, commerciales), le contexte social (la place de l'agriculture dans notre société), la mondialisation, le transfert difficile des entreprises, sont tous au nombre des facteurs explicatifs, affectant l'ensemble de la classe agricole québécoise. Cette décroissance est une réalité très complexe et la problématique de la relève en fait partie.

Pas plus élevé qu'ailleurs au Québec, l'âge moyen des producteurs et productrices dans la MRC est de 54 ans. L'exploitant majoritaire de 149 entreprises de la MRC est âgé de plus de 55 ans. Cette proportion (54 %) indique qu'un nombre significatif d'entreprises sont au stade du transfert ou de la vente. Ce seuil des plus de 55 ans sous-entend aussi que des exploitants occupent les strates d'âges de 60, 65 et 70 ans et plus. Pour la prochaine décennie, la relève devra être au rendez-vous, sous peine d'une érosion importante des entreprises.

Dans la MRC des Chenaux, l'âge moyen de la relève établie est de 32 ans. Précisons que la relève établie correspond à une personne âgée de moins de 40 ans et possédant un minimum de 20 % des parts d'une entreprise.

Cette relève est admissible à des programmes de soutien. Environ 20 % des fermes de la MRC sont exploitées par ces producteurs et productrices de cette catégorie. Ces entreprises aux mains de la relève se retrouvent principalement en production laitière (60 %), dans les grandes cultures (17 %) et dans les productions maraîchères (12 %). À près de 80 %, le transfert familial d'une entreprise en activité constitue le mode d'établissement de la relève. Dans la même proportion, ces entreprises connaissent une expansion suite au transfert. Mentionnons que de nouveaux entrepreneurs agricoles, âgés de plus de 40 ans, sont aussi actifs même s'ils ne sont pas considérés administrativement comme de la « relève ».

Les transferts, apparentés ou non, d'entreprises sont fort souhaitables. La consolidation et l'expansion d'entreprises existantes aux mains de la relève témoignent du dynamisme agricole. Toutefois, ce mode d'établissement ne parvient pas à compenser les départs et, graduellement, une inévitable concentration en résulte. À terme, le tissu rural et le modèle agricole à dimension humaine s'en trouveront modifiés. Dans la MRC, nous constatons que seulement 14 % de la relève est impliquée dans le démarrage de nouvelles entreprises.

Bien sûr, il y a des barrières au démarrage d'une entreprise en agriculture (actifs coûteux, charge de travail, défis agro-techniques, etc.) et tous les rêves, tous les projets ne peuvent pas se transformer en entreprises viables. Toutefois, la relève agricole dispose d'une offre substantielle d'aide en matière d'établissement en agriculture. Il existe une panoplie de programmes déclinant des dizaines de mesures couvrant toutes les productions.

La Financière agricole, les fédérations spécialisées de l'UPA, le MAPAQ, le réseau Agriconseils déploient tous des efforts de soutien et d'accompagnement à la relève. Y en a-t-il trop? L'offre est-elle bien adaptée? Bien promue?

Entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2013, le Réseau Agriconseils a soutenu 99 plans de transfert et plans de démarrage dont 27 dossiers provenaient des Chenaux. Soulignons au passage que dans la MRC, moins de 5 % de la relève a bénéficié de l'aide d'organismes tels le CLD et la SADC.

M. Alain Audet, président de la Fédération de la Relève Agricole du Québec (FRAQ), estime que « *l'avenir passera de plus en plus par les transferts non apparentés* ». Une relève non apparentée a le choix de s'établir n'importe où au Québec et, logiquement, elle s'implantera là où le terrain est le plus fertile. Déjà, certaines MRC se donnent des couleurs pour attirer la relève (agriculture à temps partiel, agriculture de proximité, appui du milieu pour rendre disponible de petites superficies, etc. Notre région a tout avantage à rendre attrayante et enthousiasmante la perspective de s'installer chez nous et d'y vivre de l'agriculture : une agriculture à temps plein ou à temps partiel, en mode conventionnelle ou biologique, à grande ou à petite échelle, en production ou en transformation, en vente directe ou sous contingentement. Tous les promoteurs devaient pouvoir rencontrer, à l'échelle de la MRC un climat d'accueil, une ouverture d'esprit à l'entrepreneuriat agricole, fût-il atypique. Porte d'entrée unique pour l'accompagnement, plate-forme d'accompagnement multi-intervenants, plate-forme de démarrage, peu importe la structure retenue, un promoteur doit être en mesure d'identifier rapidement un interlocuteur, véritable boussole, pour l'orienter efficacement dans son parcours.

La Commission de protection du territoire agricole et la relève

La mission de la Commission de protection du territoire agricole se définit comme suit : *Garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles*. À cet égard, la commission a le pouvoir d'autoriser ou non toute nouvelle utilisation du sol et tout morcellement de lot en zone agricole.

Une telle autorisation pour un morcellement de lot est parfois nécessaire dans le cas d'un nouveau projet agricole qui ne requiert pas de grandes superficies, comme par exemple la production maraîchère. Il peut alors s'avérer très difficile pour le promoteur de convaincre la commission de la viabilité de son projet, celle-ci étant plutôt favorable à la constitution de propriétés agricoles de grandes superficies. Il serait alors opportun qu'un promoteur sérieux de la relève agricole obtienne un appui du milieu régional pour l'accompagner dans sa démarche auprès de la commission.

Par ailleurs, il existe sur le territoire de la MRC des Chenaux, plusieurs secteurs en zone agricole à l'intérieur desquels, la commission a autorisé une demande à portée collective permettant la construction de nouvelles résidences sur des lots d'une superficie minimale de 5, 10 ou 15 hectares, selon le cas. Bien que présentant parfois des contraintes diverses, notamment au niveau de la qualité des sols, ces secteurs de la zone agricole constituent pour la relève porteur d'un nouveau projet agricole, une opportunité très intéressante, qui plus est, lui permet d'y construire sa résidence à proximité de son entreprise agricole.

Une image de marque à définir

En 2013, environ six fermes disparaissent au Québec chaque semaine. Alors qu'il est souvent plus avantageux de démanteler que de transférer, le taux de remplacement de la classe agricole périclité. Pourtant, plus de 1 000 jeunes et moins jeunes s'inscrivent annuellement à un programme de formation en agriculture, développant leurs compétences de gestionnaire et leurs habiletés techniques. Cette relève potentielle, bien formée, d'origine agricole, rurale ou urbaine, souvent mobile, parfois en pré-retraite d'un autre emploi, désire faire de l'agriculture un mode de vie et contribuer à la pérennité de l'agriculture.

Le maintien d'un nombre minimal d'entreprises agricoles, propriétés de familles qui y vivent, y prennent les décisions et y travaillent constitue un enjeu. Dans ce contexte, la MRC pourrait mettre l'épaule à la roue et afficher ses couleurs comme zone particulièrement propice et favorable à l'établissement de nouvelles entreprises agricoles. Proche des marchés, offrant un environnement biophysique de grande qualité et une culture de cohabitation rurale bien établie, hébergeant un bon noyau d'entreprises en production biologique, en transformation et en agrotourisme, la MRC a beaucoup de cartes dans son jeu. Afin de valoriser ces atouts, une structure d'accueil et d'accompagnement des projets agricoles et forestiers pourrait être mise en place.

À cet égard, il y aurait lieu d'envisager le déploiement d'activités autour des thématiques suivantes¹ :

¹ Ces suggestions sont tirées d'une communication personnelle avec M. Pascal Cyr, agr., Conseiller en économie et relève agricole, Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ

- *la valorisation des métiers agricoles* : hommage à l'entrepreneuriat agricole – démarrage et relève, campagne de fierté de nos cas d'établissements, programme agro-étude, visite de fermes;
- *l'accompagnement des promoteurs* : bloc de courte formation sur le démarrage, carnet d'établissement, banque de fermes à vendre et d'actifs à louer, incubateur d'entreprises agricoles;
- *l'accompagnement de la relève établie* : valorisation du partage d'équipements et de main-d'œuvre, programme de voyages d'innovation et transfert d'expertise, stimulation de l'innovation chez nos jeunes entrepreneurs, programme relève-cédant, mentorat.



La vieille grange / Saint-Prospere-de-Champlain
Crédit photo : Manon Casgrain

SECTION 8 : LES SERVICES AUX AGRICULTEURS

Le producteur agricole... qu'en est-il

Le producteur agricole vit dans un monde complexe en constante mutation. L'évolution des modes de production, l'arrivée des nouvelles technologies, la diversité des principes de la gestion administrative et financière, les modifications aux lois et règlements qui régissent les activités agricoles et son intégration dans une société plus soucieuse de son environnement font toutes parties de ses préoccupations quotidiennes.

Au niveau financier, la rentabilité de l'entreprise agricole est affectée par des facteurs extérieurs telles la mondialisation et l'évolution des marchés, la fluctuation des prix et les conditions météorologiques. De ces facteurs, combinés à la performance de l'entreprise, découlent un résultat et un bilan financier qui détermine la viabilité de l'entreprise. Des projets d'expansion ou de diversification d'une entreprise agricole exigent couramment l'apport de nouveaux capitaux.

Souvent seul maître à bord, le producteur agricole se doit d'être très polyvalent. Ses tâches et responsabilités accaparent temps et énergie. Travail aux champs, soins aux animaux, mécanicien, métiers de la construction, patron et autres, celui-ci doit aussi se transformer en gestionnaire aguerris pour se conformer aux exigences administratives en la matière et pour assurer le suivi financier de son entreprise. Qui plus est, si ce producteur décide de se lancer dans la transformation de produits, dans la vente directe aux consommateurs ou en agrotourisme, il devra acquérir de nouvelles compétences, notamment dans le domaine du marketing et des communications.

Par ailleurs, les responsabilités du producteur agricole impliquent également qu'il possède une bonne capacité d'analyse des enjeux reliés à l'avenir de son entreprise. Quels changements à apporter, quelle direction prendre... les questions sont nombreuses et les choix multiples. Mais, s'il le veut bien, s'il prend le temps nécessaire, il peut profiter d'un ensemble de services pour l'accompagner et le soutenir dans ses démarches.

Une diversité d'organismes et de services de soutien

Nous le constatons, beaucoup d'organismes, de ressources humaines et financières sont mobilisés pour le soutien du secteur agricole et agroalimentaire. Toutefois, un enjeu demeure pour tous : accroître et optimiser l'utilisation de ces ressources par les premiers bénéficiaires, les producteurs et productrices agricoles.



Champ agricole / Saint-Maurice
Crédit photo : Marie-Joëlle Simon

Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec



Le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) est le grand maître d'œuvre des politiques relatives à l'agriculture et à l'agroalimentaire. Il soutient et collabore avec de nombreux organismes qui offrent des services directs aux producteurs agricoles.

Bien que les conseillers du MAPAQ oeuvrent plus particulièrement en 2^e ligne, soit en innovation et en transfert technologique, certains d'entre eux travaillent de façon étroite avec les agriculteurs. De multiples programmes d'aide sont offerts aux producteurs agricoles, dont les trois suivants en Mauricie :

- Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie pour des projets structurants qui contribuent à l'atteinte des objectifs visés par le plan (conjointement avec CRÉM, MAMROT, FUPAM, Emploi-Québec, CLDs et IDÉ);
- Prime-Vert pour des projets de nature agroenvironnementale.
- Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture pour des projets qui profitent autant aux producteurs agricoles qu'à la collectivité (non applicable sur le territoire de la MRC des Chenaux).

Financière agricole

La Financière agricole a pour mission de « *Soutenir et promouvoir dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire* ». Cet organisme provincial administre les grands programmes d'assurance et de protection du revenu, notamment :

- Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (compensation aux entreprises agricoles lorsque le prix moyen de vente d'un produit est inférieur aux revenus stabilisés).
- Fonds d'assurance récolte (couvre les pertes de récoltes attribuables à des conditions climatiques adverses ou à des phénomènes naturels incontrôlables).

D'autre part, en partenariat avec les institutions financières accréditées, la Financière agricole offre du financement à des taux d'intérêt avantageux pour l'achat de bâtiments, d'animaux ou de machinerie. Elle œuvre également dans les domaines de la consolidation et du transfert de ferme.

Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Mauricie



La Fédération de l'UPA de la Mauricie (FUPAM) représente les producteurs agricoles. Elle défend les intérêts de ses membres et leur offre des services-conseils.

La FUPAM est divisée en 4 syndicats de base, dont celui de la MRC des Chenaux. Elle comprend également 15 syndicats spécialisés dans des types de production ou champs d'action.

À ses membres, la FUPAM offre des services individuels en matière de comptabilité, de fiscalité, de gestion administrative, de gestion des ressources humaines et en agroenvironnement. Du point de vue collectif, la FUPAM regroupe les producteurs et productrices agricoles et forestiers dans le développement, la promotion et la défense de leurs intérêts professionnels, économiques, sociaux et environnementaux.

Agriconseils Mauricie

Le réseau Agriconseils est né d'une entente de partenariat entre le MAPAQ et l'UPA sur les services-conseils pour le développement durable des entreprises agricoles. Cet organisme a pour mission de « *Promouvoir l'utilisation des services-conseils par les producteurs afin de leur permettre d'effectuer des choix éclairés lors de la prise de décision sur leur entreprise* ». Les priorités du conseil d'administration d'Agriconseils Mauricie sont la relève et l'établissement agricole, la gestion des entreprises et les productions émergentes.

Les services d'Agriconseils sont offerts sur une base individuelle et dispensés par des consultants privés reconnus pour leur expertise. L'aide financière accordée aux entreprises varie généralement entre 50 % et 75 % du coût des services avec un montant maximum applicable au type de service reçu. En 2012, 108 entreprises se sont prévaluées de services de gestion individuels subventionnés par le réseau, soit 11 % des entreprises de la Mauricie.

Collectif de formation agricole de la Mauricie

Cet organisme propose annuellement une offre de cours qui touche une multitude de formation dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la foresterie. Ces formations de courte durée sont financées en partie par Emploi-Québec.

En Mauricie, en 2012, pour une offre de près de 70 activités de formation, 35 groupes ont été formés pour un total de 383 producteurs agricoles. Au Québec, les sujets de formation les plus populaires étaient liés à la transformation agroalimentaire, l'acériculture, la foresterie et la production maraîchère.

Les collectifs régionaux de formation agricole relèvent d'un plan provincial de soutien en formation agricole, parrainé par le MAPAQ et Emploi-Québec, en collaboration avec l'UPA.

Centre régional d'établissement en agriculture

Le Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA) accompagne les agriculteurs en situation de transfert de ferme. Il aide l'agriculteur à planifier l'intégration de sa relève et à prévoir les différentes étapes du transfert en concertation avec les intervenants du milieu. Le CRÉA est soutenu par le MAPAQ, l'UPA et la Financière agricole.

Financement agricole du Canada

Cet organisme fédéral a pour mission de « *Mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services et produits financiers et commerciaux spécialisés et personnalisés aux exploitations et aux entreprises liées à l'agriculture* ».

Financement agricole du Canada (FAC) offre du financement sous forme de prêts aux producteurs agricoles et aux agroentrepreneurs. Il donne également l'accès à du capital de risque pour les moyennes et petites entreprises du secteur agroalimentaire.

Club-conseil en agroenvironnement Lavi-Eau-Champ



Les clubs-conseils en agroenvironnement sont des regroupements volontaires de producteurs agricoles dont l'objectif est de favoriser le développement durable des exploitations agricoles québécoises en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement.

Les conseillers du club Lavi-Eau-Champ oeuvrent sur le territoire des comtés de Champlain et de Lavolette dans les domaines de la fertilisation des sols, la protection des cultures, la conservation des sols et la protection des cours d'eau. Ils offrent un accompagnement professionnel aux producteurs qui acquittent une cotisation et/ou une tarification horaire. L'organisation de diverses activités de démonstration fait aussi partie du mandat du club Lavi-Eau-Champ.

Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie



Le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM) offre à ses membres des services-conseils pour la réalisation de travaux forestiers. Il participe également à la mise en place de cours de formation technique pour les producteurs forestiers. Le SPBM administre le plan conjoint qui permet aux producteurs de négocier collectivement toutes les conditions de production et de mise en marché de leurs produits.

Au cours des dernières années, le SPBM a réalisé plusieurs études qui enrichissent la connaissance de notre territoire, notamment dans les domaines des produits forestiers non ligneux, des corridors forestiers, des feuillus nobles ainsi que sur l'acériculture.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes



L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM) gère des programmes d'aide financière destinés aux propriétaires pour la mise en valeur de leurs boisés. Les montants versés peuvent atteindre 80 % des coûts de réalisation des travaux sylvicoles. Le propriétaire doit être reconnu comme producteur forestier. Ces travaux sont admissibles au programme de remboursement des taxes foncières administré par le ministère des Ressources naturelles.

Société d'aide au développement des collectivités de la Vallée de la Batiscan



La Société d'aide au développement des collectivités de la Vallée de la Batiscan (SADC) stimule la participation de la collectivité dans la prise en charge de son avenir en leur proposant ses ressources humaines et ses outils financiers. Elle travaille à la mise en place de conditions favorables au développement des collectivités et soutient le partenariat et la concertation du milieu. Le territoire d'intervention de la SADC couvre la MRC des Mékinac et la MRC des Chenaux, à l'exception de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

La SADC s'implique dans plusieurs dossiers touchant l'ensemble des différents secteurs d'activité. L'équipe de conseillers de la SADC apporte du soutien technique et/ou financier requis par les projets.

Le Centre local de développement de la MRC des Chenaux



Le Centre local de développement de la MRC des Chenaux (CLD) œuvre au développement économique du territoire de la MRC. Dans les secteurs de l'agroalimentaire et de l'agrotourisme, le CLD soutient des projets structurants individuels et collectifs présentés par les entrepreneurs et des organismes en participant au financement, en travaillant à l'établissement des partenariats nécessaires à l'atteinte des objectifs et parfois même, en étant maître d'œuvre des initiatives. En voici des exemples :

- Frissons Gourmands : regroupements d'entreprises agrotouristiques en coopérative de solidarité qui se dote d'outils de promotion des activités et des produits de ses membres.
- Saveurs et moissons d'automne des Chenaux : mise en réseau des producteurs transformateurs afin d'organiser une journée découverte des produits régionaux.
- Projet pilote de production de panic érigé : projet d'introduction de cette nouvelle culture à des fins commerciales et environnementales.
- Coopérative de Solidarité Écomarché.ca : regroupement de producteurs agricoles et de consommateurs visant à développer un circuit économique court agroalimentaire en Mauricie.

Les professionnels du CLD accompagnent les promoteurs pour la rédaction de leur plan d'affaires et soutiennent leur recherche de financement et la rédaction de demandes d'aide financière auprès des divers programmes gouvernementaux. Ils suivent l'évolution des dossiers, des politiques et des programmes qui peuvent avoir des impacts sur l'agriculture. Ils assurent une vigie puis diffusent les informations sur les nouvelles productions, les innovations et sur les formations qui se donnent en agriculture.

D'autre part, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, le pacte rural de la MRC des Chenaux permet d'établir des partenariats financiers qui soutiennent des projets de développement agroalimentaire soumis par des organismes.



Kiosque de la Ferme Champlinoise / Champlain

Programmes de soutien financier offerts par la SADC de la Vallée de la Batiscan

Programme	Objectif	Clientèle admissible	Soutien financier
Stratégie jeunesse	Démarrage, acquisition, expansion ou modernisation d'une entreprise	Jeunes de 18 à 35 ans Possibilité pour deux jeunes entrepreneurs de bénéficier d'un prêt pour le même projet	Prêt entre 5 000 \$ et 25 000 \$, congé d'intérêt de 24 mois, possibilité d'un congé de remboursement de capital de 24 mois
Fonds d'investissement	Favoriser la création, le maintien et le développement d'emplois et d'entreprises (moins de 200 employés)	Entreprise à but lucratif	Prêt conventionnel, prêt participatif et capital-actions variant entre 5000 \$ et 150 000 \$
Stages en entreprise	Insertion à l'emploi	Jeunes âgés de 16 à 30 ans sans expérience dans leur domaine d'étude	Stages rémunérés maximum de 20 semaines : taux de remboursement salarial variant entre 30 et 50 %

Programmes de soutien financier offerts par le CLD de la MRC des Chenaux

Programme	Objectif	Clientèle admissible	Soutien financier
Fonds local d'investissement	Promouvoir l'émergence de PME œuvrant dans les secteurs d'activités primaire, manufacturier ou tertiaire moteur	Volet entreprise à but lucratif ou entreprise d'économie sociale Volet « Relève » (35 ans et moins) acquérir au moins 25 % de l'avoir des actionnaires d'une entreprise existante	Prêt sans intérêt n'excédant pas 25 000 \$: congé de remboursement de capital première année
Fonds jeunes promoteurs	Alléger le fardeau financier des jeunes entrepreneurs et offrir un soutien technique pour débiter en affaires	Jeunes entre 18 et 35 ans	Contribution non remboursable 15 000 \$ maximum ou 25 % du projet
Fonds local d'économie sociale	Stimuler l'émergence de projets d'entrepreneuriat collectif qui tiennent compte des principes de l'économie sociale	Organisme à but non lucratif	Contribution non remboursable 25 000 \$ maximum
Fonds des projets spéciaux	Soutenir des projets ponctuels de nature économique qui nécessitent un financement non récurrent	Organisme à but non lucratif	Contribution non remboursable 5 000 \$ maximum
Soutien aux travailleurs autonomes	Soutien technique	Candidat référé par le Centre local d'emploi	Prestation pouvant couvrir une période de 42 semaines

SECTION 9 : LE DIAGNOSTIC

Le présent diagnostic s'appuie sur l'analyse des données qualitatives et quantitatives recueillies durant les travaux d'élaboration du portrait du territoire et des activités agricoles. Les commentaires émis par les personnes-ressources des organismes régionaux lors des consultations sectorielles ont également contribué à l'établissement de ce diagnostic.

Les constats et les enjeux qui se dégagent de ce diagnostic sont regroupés sous les grands thèmes suivants :

- Les productions agricoles
- La transformation des produits agricoles et l'agrotourisme
- La forêt
- L'agroenvironnement
- Les acteurs du monde agricole et les interventions

LES PRODUCTIONS AGRICOLES

Pas de crise à l'horizon, mais un avenir à dessiner maintenant

L'agriculture joue un rôle-clef dans la vitalité de la MRC.

- Avec 97 % de sa superficie en zone agricole, la MRC des Chenaux fait partie d'un petit groupe de 15 MRC au Québec dont la zone agricole occupe plus de 90 % de leur territoire. Autre trait distinctif, contrairement à bien d'autres régions au Québec, cette zone agricole ne subit pas de pression de dézonage, l'étalement urbain n'étant pas une problématique.
- La plupart des terres en culture sont de très bonne qualité (classe de sols 2 et 3) et se prêtent très bien à tous les types de culture. La valeur de ces terres est inférieure à celles des grandes régions agricoles du Québec.
- Les taxes foncières et les emplois directs et indirects reliés aux activités agricoles contribuent significativement à l'économie de chacune des 10 municipalités de la MRC.
- La MRC compte pour environ 30 % des activités agricoles de la Mauricie relativement au nombre et types d'entreprises, aux revenus, aux superficies, aux unités animales, etc.
- Environ 28 000 hectares sont cultivés et 277 entreprises sont en activité. Alors que le nombre d'entreprises diminue, les superficies cultivées demeurent très stables : moins d'entreprises, plus grandes, produisent autant, sinon davantage.
- La taille des entreprises, les modes de cultures pratiqués et l'offre des produits végétaux et animaux sont caractérisés par leur diversité.
- Les productions agricoles traditionnelles, animales et végétales, sont réparties sur l'ensemble du territoire et sont bien implantées. Les productions émergentes, quoique marginales quantitativement, sont elles aussi bien enracinées, en croissance.
- Le territoire de la MRC héberge aussi un bon noyau d'entreprises en production biologique et en transformation des produits agricoles.
- Enfin, il importe de souligner, qu'en toile de fond, une culture de cohabitation rurale est solidement établie à la MRC : réglementation adéquate et facilitante, canaux de communications efficaces, collaboration fructueuse entre intervenants.

On le constate, la MRC a de bonnes cartes dans son jeu mais l'évolution rapide du secteur agricole, ici et ailleurs, soulève des préoccupations.

- Entre 2004 et 2010, le nombre d'entreprises a chuté de 15 %. À ce jour, plus de la moitié des entreprises de la MRC sont au stade de la vente ou du transfert. Les transferts apparentés constituent le mode dominant d'établissement mais ne parviennent pas à compenser les départs, la relève familiale n'étant plus automatiquement disponible.
- Il n'y a pas assez de nouvelles entreprises qui démarrent. Une faible disponibilité des terres peut constituer un frein à ces démarrages. Sur le territoire, toutes les terres disponibles trouvent rapidement preneurs. Contrairement à d'autres régions du Québec, il n'y a pas vraiment de zones en friche offrant un potentiel de remise en culture. De plus, l'apparition récente du phénomène d'accaparement des terres par des investisseurs suscite des inquiétudes.
- La relève n'est plus nécessairement jeune et d'origine locale et les projets d'entreprises sortent souvent des cadres traditionnels : projets nécessitant des superficies plus petites, axés sur la valeur ajoutée (transformation, produits de niche), requérant des besoins en services conseils ou en infrastructures spécifiques (financement, facilité d'abattage, etc.).

Les enjeux

Dans ce contexte, il appert que, pour la prochaine décennie, le transfert des entreprises et le démarrage de nouvelles entreprises devront être au rendez-vous, sous peine d'une érosion importante du nombre d'exploitations agricoles. À terme, les abandons de culture, les démantèlements ou une concentration rapide de grandes entreprises, pourraient modifier le tissu rural et le type d'agriculture qui prévaut dans la MRC.

Une chose est certaine: l'agriculture a changé et changera encore. Le maintien d'une agriculture bien répartie sur le territoire, diversifiée et valorisant plusieurs modèles d'occupation du territoire exige un effort concerté.

LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES ET L'AGROTOUTISME

Un apport à l'économie régionale qui mérite une attention particulière

Une diversité de petites entreprises...

- Le territoire de la MRC héberge trente-trois entreprises oeuvrant dans la transformation de produits agricoles et/ou en agrotourisme. Vingt-huit d'entre elles sont également des entreprises de production agricole.
- Les entreprises de transformation dans la MRC offre une belle gamme de produits qui couvre plusieurs secteurs de production. Certaines d'entre elles ont acquis une notoriété qui dépasse les frontières régionales et qui vendent à l'extérieur de la région. De plus, cinq entreprises de transformation sont reconnues «Aliments du Québec».
- La coopérative «Frissons Gourmands», fondée par trois entreprises de la MRC, s'est donné comme objectif la commercialisation des produits de ses membres. Pour l'instant les activités de cette coopérative sont limitées.
- L'abattoir multi-espèces Lafrance de Shawinigan détient un permis de catégorie A (fédéral). Cet abattoir, à proximité du territoire de la MRC, peut recevoir la plupart des gros animaux.

- Dans le secteur de l'agrotourisme on compte une quinzaine d'entreprises sur le territoire de la MRC, incluant celles qui offrent de l'autocueillette. Les principales entreprises qui oeuvrent en agrotourisme sont La Bissonnière, les Boissons du Roy et le Domaine de la Forêt perdue.
- La présence Chemin-du-Roy et du Parc de la Rivière Batiscan constitue un atout pour attirer les visiteurs.

... et dont le développement est toujours embryonnaire.

- Malgré la diversité des produits transformés dans la MRC, pour la plupart des entreprises de transformation, les volumes sont réduits et l'offre se fait à petite échelle.
- La fermeture de l'Écomarché et la disparition de l'événement Saveurs et moissons d'automne ont laissé un vide concernant la promotion et la mise en marché des produits locaux.
- L'entreprise Massicotte à Saint-Luc-de-Vincennes effectue la découpe des viandes pour bon nombre de producteurs de la MRC. La cessation des activités de cette entreprise constitue une menace à l'horizon.
- Il n'existe pas de circuit agrotouristique dans la MRC des Chenaux, ni dans la région de la Mauricie.

Les enjeux

Malgré la petite taille de la plupart des entreprises de transformation de produits agricoles et de celles qui oeuvrent en agrotourisme, les revenus qu'elles génèrent sont souvent un complément essentiel aux activités principales de production. Ceux qui s'y adonnent doivent nécessairement détenir la fibre entrepreneuriale. La qualité et la mise en marché de leurs produits sont au cœur des préoccupations des ces producteurs.

L'organisation et la promotion de l'achat local, la mise en réseau des ces entreprises et la conclusion de partenariats d'affaires font partie des défis à surmonter. Que ce soit à l'échelle de la MRC, ou s'il y a lieu, à la grandeur de la région de la Mauricie, les acteurs du développement économique doivent concerter leurs actions pour faire grandir ces petites entreprises et pour en favoriser l'implantation de nouvelles.

LA FORÊT

Un capital forestier imposant, en bon état, à valoriser

Occupant plus de 50 % de tout le territoire de la MRC, la forêt couvre une superficie plus importante que celle utilisée pour toutes les activités agricoles. Contrairement à bien d'autres régions du Québec, nous n'en sommes pas à nous désoler de la disparition des espaces forestiers.

- Cette forêt est caractérisée par la présence d'importants corridors forestiers, peu fragmentés. La présence d'un réseau de corridors densément boisés constitue un atout majeur pour la MRC. Toutes les municipalités bénéficient de ce couvert forestier à plusieurs égards : préservation des eaux souterraines, protection contre l'érosion, activités économiques, récréotourisme, protection d'habitats et circulation des animaux, diversification des paysages.
- Autre caractéristique: seuls quelques lots relèvent de la gestion du ministère des Ressources naturelles, la forêt de la MRC appartient presque à 100 % à des propriétaires privés, condition facilitante pour la mise en valeur de cet immense territoire.
- Il y a environ 400 producteurs forestiers enregistrés dans la MRC. Ceux-ci sont détenteurs d'un plan d'aménagement forestier couvrant environ 30 % du couvert forestier. Associés à ces producteurs, il y a une masse critique de conseillers forestiers, une expertise régionale, une structure de mise en marché et un cadre réglementaire propre à assurer la pérennité et la qualité des peuplements.

- La récolte des billes de bois et l'acériculture constituent les activités traditionnelles se déployant dans cette forêt. Tant pour le bois à récolter que pour les érablières, la structure des peuplements est favorable et les quantités disponibles sont importantes. Le sur-entaillage et les coupes forestières abusives ne font pas partie de notre réalité.
- Le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie déploie beaucoup d'efforts concernant les dossiers de la diversification des usages des produits forestiers, notamment sur les produits forestiers non-ligneux et sur la mycosylviculture.

Mais l'avenir des activités traditionnelles en forêt demeure incertain.

- La crise forestière qui sévit au Québec a des impacts dans notre région : les prix du bois et les volumes récoltés ont chuté. L'avenir des papetières semble plutôt sombre et les scieries affrontent des crises cycliques récurrentes.
- Le potentiel acéricole de la MRC est grand mais il demeurera très difficile de le valoriser. Il s'agit d'une production contingentée et, outre l'approvisionnement du marché domestique, la disponibilité des quotas est à peu près nulle.

- Les travaux d'aménagement et d'entretien forestiers couvrent peu de superficies annuellement, il y a peu d'activités de plantation, la régénération des espèces nobles est anémique. Tout un secteur d'activité, générateur d'emplois, est ainsi laissé en plan.
- Les propriétaires forestiers, beaucoup plus nombreux que les producteurs forestiers, n'ont pas nécessairement le même intérêt pour la valorisation des ressources de la forêt.

Les enjeux

LA MRC des Chenaux jouit de l'avantage d'un capital forestier imposant et en bon état. Nous n'affrontons pas le très difficile défi de créer de nouveaux corridors forestiers ou de constater un dépérissement généralisé de nos érablières. La tenure privée de cette forêt a permis le développement d'une expertise en micro-foresterie, d'exécuter des traitements sylvicoles adaptés et de maintenir une diversité dans les peuplements.

Trop cantonnée aux activités traditionnelles, la forêt de la zone agricole recèle un important potentiel sous-utilisé. De nouveaux usages des espaces et des produits de la forêt contribueraient à dynamiser davantage l'économie des communautés rurales de la MRC. La filière des produits forestiers non-ligneux et la mycosylviculture recèlent des opportunités intéressantes. Donner une telle perspective pourrait être un facteur de fierté et de mobilisation pour les propriétaires forestiers du territoire.

L'AGROENVIRONNEMENT

Et ses impacts sur l'eau, patrimoine collectif et la plus importante des ressources naturelles de la MRC

Ces dernières années, la somme des efforts des organismes, des événements, des gestes concrets petits et grands qui ont été menés au nom de l'environnement sont impressionnants.

- Le territoire de la MRC est irrigué par un réseau hydrographique de plus de 2 000 kilomètres se répartissant dans 4 grands bassins versants. Il s'agit d'un formidable réservoir d'eau potable, souterrain et de surface, d'un support pour plusieurs activités récréotouristiques majeures et constitue une signature paysagère pour plusieurs municipalités.
- Quatre-vingt entreprises sont regroupées, sur une base volontaire, au sein du club-conseil en agroenvironnement Lavi-Eau-Champ, actif depuis 1997. Leur objectif est de favoriser le développement durable de leurs exploitations agricoles.
- Ces entreprises couvrent 43 % des superficies cultivées de la MRC, possèdent un plan agroenvironnemental de fertilisation et produisent un bilan phosphore. Plusieurs ont eu recours au programme Prime-vert afin de se munir des structures étanches d'entreposage des fumiers, de protéger des sorties de drains, de retirer des animaux des cours d'eau, etc.
- Des projets d'envergure concernant la qualité de l'eau ont été menés ou sont en cours dans la MRC notamment dans les bassins des rivières des Envies et Champlain et du ruisseau Saint-Éloi.

- Quatre organismes de bassins versant sont à l'œuvre dans la MRC. Ceux-ci ont mené des études de caractérisation de cours d'eau, produit des plans directeurs de l'eau, organisé des opérations de nettoyage, initié et collaboré à plusieurs projets reliés à la qualité de l'eau.
- Plusieurs organismes (ministériels, syndicaux, universitaires) proposent une imposante offre de services conseils et de programmes d'aide aux améliorations environnementales. Une collaboration remarquable existe entre tous ces acteurs.

Toutefois, la pollution diffuse d'origine agricole est toujours présente et la qualité de l'eau demeure à l'ordre du jour.

- Pour de nombreux producteurs agricoles, l'adoption de nouvelles pratiques n'est pas une priorité et peut être perçue comme une contrainte. Les coûts associés à des travaux de protection de l'environnement, à l'acquisition de nouveaux équipements, le manque de connaissances et une sensibilisation insuffisante constituent autant de freins pour accroître le nombre d'entreprises impliquées dans une démarche environnementale.
- Plusieurs cours d'eau de la MRC n'ont pas de bandes riveraines de protection adéquates. Lorsque leur lit est encaissé au fond d'une coulée, les berges sont sujettes à des décrochements.

- Près de 60 % des superficies cultivées dans la MRC sont occupées par cinq cultures annuelles: maïs-grain, soya, avoine, orge, pommes de terre. Les pratiques culturales associées à ces cultures augmentent les risques d'érosion et d'exportation de sédiments, de phosphore et de pesticides vers les eaux de surface.
- L'eau de certains tributaires de la Batiscan s'écoulant en zone agricole, présente des concentrations en phosphore excédant la norme permise de 0,03 mg/l, comme c'est le cas pour les rivières des Envies, des Chutes et à Veillette. La présence du phosphore est associée à l'eutrophisation des cours d'eau et à la prolifération des cyanobactéries.
- Il y a très peu de données disponibles sur l'évolution de la qualité des eaux de surfaces et souterraines, les bilans de phosphore ne sont pas connus.

Les enjeux

Réalité incontournable, la viabilité des activités agricoles repose sur la qualité des écosystèmes qui les supportent. Il s'est produit, durant la dernière décennie, une prise de conscience salutaire des impacts négatifs de ces activités. Surtout, il s'en est suivi des gestes concrets, de multiples projets d'envergure et une mobilisation de beaucoup d'intervenants dans la MRC autour des problématiques environnementales. Il y a encore beaucoup à faire d'autant plus que, s'il est acquis que les changements climatiques affecteront tous les écosystèmes, la direction et l'ampleur de ces changements sont inconnus.

Tout est en place pour augmenter d'un cran la nécessaire mobilisation afin de conserver et de valoriser durablement nos ressources que sont les terres agricoles, les boisés et les cours d'eau qui irriguent la MRC.

LES ACTEURS DU MONDE AGRICOLE ET LES INTERVENTIONS

Pour un développement durable des activités agricoles et forestières et l'occupation dynamique du territoire.

Les activités agricoles s'affirment comme une composante majeure de l'occupation du territoire et du développement de la MRC.

- Le territoire de la MRC compte 277 entreprises de production agricole, dont une trentaine se consacre aussi à des activités complémentaires telles la transformation, la vente sur place ou l'agrotourisme. Cinq autres entreprises oeuvrent uniquement en transformation des produits agricoles.
 - Ces entreprises et celles du secteur forestier procurent environ 700 emplois directs (11 % des emplois dans la MRC) en plus de certaines d'autres emplois indirects dans les services qui gravitent autour des activités agricoles.
 - De nombreux organismes ont pour mission première d'offrir des services et des programmes d'aide financière pour accompagner et soutenir les producteurs agricoles, et ce, dans toutes les sphères qui affectent le quotidien des agriculteurs.
 - De tels programmes d'aide existent également pour soutenir certains travaux d'aménagement forestiers effectués par les producteurs forestiers enregistrés.
- Bien que n'étant directement impliqués dans les productions agricoles, le CLD et la SADC offrent des services d'accompagnement et des programmes d'aide financière, notamment pour les entreprises de transformation des produits agricoles et pour des initiatives collectives de mise en marché.
 - Les principaux outils de planification régionaux convergent tous vers un même objectif : le développement durable et harmonieux, dont celui des activités agricoles et du secteur agroalimentaire.
 - Les normes d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la MRC favorisent la cohabitation harmonieuse entre les activités agricoles et les autres usages en zone agricole.
 - Le potentiel de construction de nouvelles résidences en zone agricole comprend plus de 500 terrains disponibles dans les îlots déstructurés et dans les secteurs agroforestiers. Certains de ses secteurs offrent un bon potentiel pour l'établissement de nouvelles entreprises agricoles de créneau.
 - Les activités agricoles et la présence forestière et des grands cours d'eau contribuent de façon positive à l'image paysagère du territoire de la MRC.

Cependant, la vitalité de ce secteur demeure fragile et les actions pour le soutenir peuvent être bonifiées.

- Le nombre de personnes habitant le territoire de la MRC est demeuré stable au cours des 10 dernières années. Cependant on constate les deux grands phénomènes qui caractérisent le milieu rural québécois, soit le vieillissement de la population et l'exode des jeunes.
- Cette réalité démographique touche également le monde agricole dont l'âge moyen des producteurs agricoles de la MRC est de 54 ans. L'exploitant majoritaire de 149 entreprises de la MRC est âgé de plus de 55 ans. La relève familiale n'est pas toujours au rendez-vous.
- Les tâches et responsabilités du producteur agricole accaparent temps et énergie. Sa disponibilité pour parfaire sa formation et acquérir de nouvelles connaissances s'en trouve limitée.
- Bien que l'offre de services offerts aux producteurs agricoles et aux entreprises du secteur agroalimentaire soit abondante et diversifiée, il n'existe pas réellement de protocole d'entente pour la prestation de ces services entre toutes les personnes-ressources qui oeuvrent dans les organismes de soutien. Le bénéficiaire potentiel de ces services peut avoir beaucoup de difficulté à s'y retrouver.
- Le comité consultatif agricole de la MRC a cessé ses activités. Pourrait-il être mis à contribution pour la mise en œuvre du PDZA ?

- Les critères utilisés par la Commission de protection du territoire agricole dans ses décisions ne tiennent pas toujours compte du développement des activités agricoles non traditionnelles, notamment lorsqu'il s'agit de morcellement de terres, les grandes superficies étant privilégiées.

Les enjeux

L'occupation dynamique du territoire de la MRC des Chenaux repose en grande partie sur la vitalité de son secteur agricole et sur les activités complémentaires à l'agriculture. La pérennité de la zone agricole et la cohabitation harmonieuse des personnes qui y vivent en sont les prémisses de base.

Comme dans bien des régions rurales du Québec, la MRC des Chenaux est menacée par la dévitalisation. Les interventions de la MRC en zone agricole se doivent d'être appropriées. Il en va de même auprès des organismes de soutien à l'agriculture au secteur forestier et autres activités complémentaires. La valorisation et la reconnaissance du métier d'agriculteur, de ceux qui aménagent la forêt de même que la préservation des paysages agroforestiers font partie des défis menant à l'occupation dynamique du territoire de la MRC.

SECTION 10 : LA VISION D'AVENIR

La vision d'avenir représente l'image du territoire de la MRC des Chenaux et de sa population. Elle nous indique les grandes lignes directrices qui guideront les actions visant la pérennité de la zone agricole et le développement des activités agricoles et forestières.

HABITER UN GRAND JARDIN

Le territoire de la MRC des Chenaux offre à ses habitants un cadre de vie exceptionnel. Autour des villages, les milieux agricoles et forestiers couvrent la majeure partie de ce territoire. Il est sillonné par d'innombrables cours d'eau et abrite une faune et une flore d'une grande biodiversité. Véritable «grand jardin», on y cultive la terre, élève des animaux, transforme les aliments et aménage la forêt.

Depuis des générations, des hommes et des femmes occupent ce territoire. Pour plusieurs d'entre eux, les activités agricoles et forestières leur procurent travail et gagne-pain. Ils partagent avec leurs concitoyens de la collectivité les mêmes valeurs sociales, culturelles et environnementales. Tous ensemble, ils habitent le même «grand jardin».

Ces hommes et ces femmes vivent aussi les changements économiques et sociaux qui affectent la société. Parfois menaçants, parfois stimulants, ces changements offrent toujours la possibilité de s'y adapter pour donner plus de valeur à ce «grand jardin».

«Habiter un grand jardin», c'est aussi vouloir le protéger, l'entretenir et le développer de façon durable, pour y vivre de façon harmonieuse, pour le transférer aux générations futures.

Pour étayer cette vision d'avenir, le plan de développement de la zone agricole s'appuie sur les grandes orientations et les objectifs qui suivent.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Orientation 1 Maintenir une agriculture bien répartie sur le territoire, diversifiée et valorisant plusieurs modèles d'affaires.

- Objectifs :
- 1.1 Reconnaître et valoriser le rôle de l'agriculture dans le développement des communautés.
 - 1.2 Soutenir la relève et l'établissement agricole.
 - 1.3 Faciliter l'accessibilité aux terres agricoles pour les nouveaux producteurs agricoles.
 - 1.4 Maintenir une veille sur les nouvelles opportunités de production et de transformation agricole potentiellement réalisables sur le territoire de la MRC.
 - 1.5 Promouvoir une image de marque associant la MRC à un territoire particulièrement favorable à l'établissement de nouvelles entreprises agricoles et forestières.

Orientation 2 Consolider et stimuler l'émergence d'entreprises impliquées dans la transformation de produits agricoles et dans l'agrotourisme.

- Objectifs :
- 2.1 Favoriser et soutenir les initiatives de mise en marché collective.
 - 2.2 Promouvoir l'achat local et le développement des marchés de proximité.
 - 2.3 Soutenir la transformation des produits dans les entreprises agricoles.
 - 2.4 Développer une image de marque en agrotourisme et établir un circuit agrotouristique régional.
 - 2.5 Permettre l'implantation des usages complémentaires à l'agriculture.
 - 2.6 Explorer et soutenir la filière des produits forestiers non-ligneux.

Orientation 3 Privilégiant l'approche par bassin versant, protéger et valoriser durablement les ressources de la zone agricole; les terres en culture, les boisés, les cours d'eau, les écosystèmes sensibles et les paysages.

- Objectifs :
- 3.1 Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau et régénérer les milieux riverains dégradés.
 - 3.2 Assurer la protection et la conservation des écosystèmes sensibles et des habitats fauniques.
 - 3.3 Augmenter les superficies cultivées avec des pratiques respectueuses de l'environnement.
 - 3.4 Contrôler l'abattage d'arbres et assurer la protection du couvert forestier.
 - 3.5 Mettre en valeur les paysages ruraux d'exception dans la MRC.

Orientation 4 Déployer une organisation, des structures et des services aptes à assurer un soutien optimal aux producteurs et entrepreneurs agricoles et forestiers.

- Objectifs :
- 4.1 Renforcer les réseaux d'information et d'échange entre les organismes voués au développement des activités agricoles et forestières.
 - 4.2 Mettre en place un système d'accueil des promoteurs axé sur le service à la clientèle.
 - 4.3 Stimuler la participation des producteurs agricoles et forestiers aux activités de formation offertes.

SECTION 11 : LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action se veut un outil dynamique de mise en œuvre de la vision, des orientations et des objectifs du plan de développement de la zone agricole. Il contient les interventions prioritaires choisies par les membres du comité de direction du PDZA et les élus de la MRC et en précise les modalités de mise en œuvre. Présentée sous forme de fiche, chacune des projets retenus comprend les éléments suivants :

- le nom du projet;
- le niveau de priorité;
- les partenaires impliqués;
- l'échéancier de réalisation;
- la description du projet;
- les objectifs visés par le PDZA;
- les sources de financement;
- les indicateurs de résultats.

Pour certains projets proposés dans le plan d'action, les partenaires impliqués seront particulièrement sollicités par la MRC pour la réalisation des actions ou pour leur soutien financier. Il faut cependant préciser que ces projets constituent des choix optionnels qui n'obligent ni la MRC, ni les autres partenaires visés à y participer.

Par ailleurs, la MRC des Chenaux mandate son comité de développement pour assurer le suivi de ce plan d'action. Appuyé par des représentants du MAPAQ et de la FUPAM, ce comité prévoit se réunir annuellement pour stimuler les projets du plan d'action et évaluer les effets des actions réalisées sur le développement de la zone agricole.

LISTE DES PROJETS DU PLAN D'ACTION / NIVEAU DE PRIORITÉ :

1 = ESSENTIEL

2 = NÉCESSAIRE

3 = UTILE

- PROJET 1** CRÉATION D'UNE BANQUE DE FERMES
- PROJET 2** PROSPECTION ET ACCOMPAGEMENT DES PRODUCTEURS AGRICOLES CÉDANTS ET DE LA RELÈVE
- PROJET 3** ÉLABORATION D'UN CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'ANALYSE DES PROJETS AGRICOLES
- PROJET 4** MISE À CONTRIBUTION DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
- PROJET 5** RÉALISATION D'UN RECUEIL D'INFORMATION SUR LES POTENTIELS ET OPPORTUNITÉS AGRICOLES DANS LA MRC
- PROJET 6** SOUTIEN AUX INITIATIVES COLLECTIVES DE PROMOTION ET DE MISE EN MARCHÉ DES ENTREPRISES ET DES PRODUITS AGRICOLES ET DE L'AGROTOURISME
- PROJET 7** MISE EN PLACE D'UN PROJET PILOTE DANS LE DOMAINE DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX
- PROJET 8** CARACTÉRISATION DE BASSINS VERSANTS ET MISE EN PLACE DE PROJETS EN AGROENVIRONNEMENT
- PROJET 9** CONCEPTION D'OUTILS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES PAYSAGES RURAUX DE LA MRC
- PROJET 10** RÉVISION DES POLITIQUES DE GESTION DES COURS D'EAU ET DE PROTECTION DU COUVERT FORESTIER
- PROJET 11** REBOISEMENT DES CORRIDORS FORESTIERS DÉMEMBRÉS ET DES COULÉES
- PROJET 12** RÉALISATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE COMMUNICATION SUR LE MONDE AGRICOLE DANS LA MRC
- PROJET 13** SOUTIEN TECHNIQUE SPÉCIALISÉ POUR LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES
- PROJET 14** ACCROISSEMENT DE LA PARTICIPATION AUX FORMATIONS AGRICOLES ET ENTREPRENEURIALES
- PROJET 15** INTERVENTIONS À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Description du projet	<p>Le portrait du territoire agricole de la MRC a démontré que la quasi totalité des terres propices à l'agriculture sont déjà occupées à des fins agricoles, ce qui constitue un frein pour la relève agricole non apparentée et pour l'établissement de nouvelles entreprises agricoles, et ce, autant dans les productions traditionnelles que dans les productions émergentes.</p> <p>Le projet de création d'une banque de fermes vise donc à mettre en place un système de maillage et de transfert entre les propriétaires cédants et la relève agricole. Plusieurs types de transfert y seront accessibles, tel la vente ou la location de terres agricoles, la valorisation d'actifs inutilisés, etc. Ce projet peut être élaboré en association avec le Centre d'innovation sociale en agriculture du CEGEP de Victoriaville, ou avec le projet de banque de terres de la MRC Brome-Missisquoi ou avec toute autre initiative en ce sens.</p> <p>La banque de fermes s'étend aux territoires de toutes les MRC de la Mauricie qui voudront y adhérer.</p>
Objectifs visés par le PDZA	Faciliter l'accessibilité aux terres agricoles pour les nouveaux producteurs agricoles.
Partenaires impliqués	FUPAM, MAPAQ, MRC, CLD, CRÉ, Agriconseils, MAMOT / Maître d'œuvre à déterminer.
Sources de financement	PDAAM, MAPAQ, FUPAM, Pacte rural.
Échéancier de réalisation	Mise en place du projet : Court terme 2014 - 2015 / Mise en service de la plate-forme internet 2015 - 2018.
Indicateurs de résultats	<p>L'entente entre les partenaires pour la réalisation du projet.</p> <p>La mise en service du site internet. Le nombre d'inscriptions à la banque de fermes et le nombre de transferts réalisés.</p>

Description du projet	<p>Directement relié à la banque de ferme, ce projet régional cible en priorité les cédants de 55 ans et plus. Ce service d’accompagnement établira un diagnostic de la situation du producteur agricole et de son entreprise, notamment dans le but de lui proposer les différentes options de transfert qui s’offrent à lui.</p> <p>D’autre part, la mise en réseau, sous forme de guichet unique des services d’accueil existants de chacun des organismes (MAPAQ, UPA, Agriconseils, CLD, SADC, CJE) permettra de mieux coordonner les démarches d’accompagnement de la relève et l’établissement agricole. Pour compléter ce projet, le service comprend le maillage entre les cédants et la relève, le soutien au démarrage et le suivi de la nouvelle entreprise.</p> <p>À l’instar de la banque de ferme, ce projet vise l’adhésion de toutes les MRC de la Mauricie.</p>
Objectifs visés par le PDZA	<p>Soutenir la relève et l’établissement agricole.</p> <p>Renforcer les réseaux d’information et d’échange entre les organismes voués au développement des activités agricoles et forestières.</p>
Partenaires impliqués	<p>FUPAM, MAPAQ, MRC, CLD, CRÉ, Agriconseils, MAMOT, SADC, Carrefour Jeunesse Emploi.</p> <p>Maître d’œuvre à déterminer.</p>
Sources de financement	<p>PDAAM, MAPAQ, FUPAM, Pacte rural, Emploi-Québec.</p>
Échéancier de réalisation	<p>Mise en place du projet : Court terme 2014 - 2015 / Déploiement des ressources humaines 2015 - 2018.</p>
Indicateurs de résultats	<p>L’entente entre les partenaires pour la réalisation du projet.</p> <p>L’élaboration de la boîte à outils. La mise en place du service et l’embauche d’une ressource humaine.</p>

Description du projet	<p>Dans certaines situations, le promoteur d'un projet agricole doit présenter une demande d'autorisation à la CPTAQ. Une telle autorisation est requise pour le morcellement de lots ainsi que pour un projet de transformation de produits agricoles ou un projet agrotouristique qui doivent alors rencontrer les critères de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.</p> <p>Le cadre de référence détermine les critères d'évaluation de projets types en fonction des objectifs du plan de développement de la zone agricole. Ce cadre de référence permet au comité consultatif agricole d'analyser les dossiers qui lui sont présentés et d'émettre un avis judicieux à la CPTAQ.</p>
Objectifs visés par le PDZA	<p>Soutenir la relève et l'établissement agricole.</p> <p>Soutenir la transformation des produits dans les entreprises agricoles.</p> <p>Permettre, en zone agricole, l'implantation des usages complémentaires à l'agriculture.</p>
Partenaires impliqués	<p>Maîtres d'œuvre : MRC, CLD / Collaborateurs : FUPAM, MAPAQ.</p>
Sources de financement	<p>Participation des personnes ressources par chacun des partenaires impliqués.</p>
Échéancier de réalisation	<p>Court terme 2014 - 2015.</p>
Indicateurs de résultats	<p>L'élaboration du cadre de référence et son approbation par la MRC et la FUPAM.</p> <p>La transmission du cadre de référence à la CPTAQ.</p>

Description du projet	<p>La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit la formation d'un comité consultatif agricole sur le territoire de chacune des MRC. Ce comité est composé de 3 membres du conseil de la MRC, de 3 producteurs agricoles résidant sur le territoire de la MRC et d'une personne-ressource de chacun des 3 organismes suivants : MRC, CLD et FUPAM.</p> <p>Le comité a comme mandat d'analyser les dossiers de projets agricoles et d'émettre des avis à la CPTAQ en fonction du cadre de référence et de débattre de toute question relative au développement de la zone agricole.</p>
Objectifs visés par le PDZA	Renforcer les réseaux d'information et d'échange entre les organismes voués au développement des activités agricoles et forestières.
Partenaires impliqués	Maîtres d'œuvre : MRC, FUPAM / Collaborateurs : CLD, MAPAQ.
Sources de financement	Participation des personnes ressources par chacun des partenaires impliqués.
Échéancier de réalisation	Mise en place du comité : 2014 / Réunions du comité : en continu de 2014 à 2019.
Indicateurs de résultats	<p>Le nombre de réunions tenues. Le nombre de dossiers traités.</p> <p>La réalisation d'un rapport annuel transmis à la MRC, au CLD, à la FUPAM et au MAPAQ.</p>

Description du projet	<p>Les caractéristiques du territoire de la MRC présentent de nombreuses opportunités d'affaires en matière de développement d'activités agricoles et forestières. La qualité des sols, les friches inutilisées, les ressources du milieu forestier et les possibilités de transformation de produits agricoles et forestiers sont tous des éléments qui peuvent soutenir des productions de créneau. D'autre part, il existe une panoplie de programmes d'aide et de mesures de soutien qui visent à accompagner et stimuler le développement de telles activités.</p> <p>Le projet consiste donc à identifier les activités agricoles et forestières les plus prometteuses compte tenu des caractéristiques particulières du territoire de la MRC, à effectuer l'inventaire des bâtiments agricoles inutilisés et à répertorier les programmes et mesures de soutien applicables à ces activités. Ces informations sont mises à la disposition de tout promoteur ou entrepreneur intéressé.</p>
Objectifs visés par le PDZA	<p>Maintenir une veille sur les nouvelles opportunités de production et de transformation agricole potentiellement réalisables sur le territoire de la MRC.</p> <p>Promouvoir une image de marque associant la MRC à un territoire particulièrement favorable à l'établissement de nouvelles entreprises agricoles et forestières.</p>
Partenaires impliqués	Maîtres d'œuvre : CLD, MRC / Collaborateurs : MAPAQ, SADC, FUPAM, SPBM, AMFM.
Sources de financement	Rémunération des personnes ressources par chacun des partenaires impliqués.
Échéancier de réalisation	Cour terme : 2014 - 2015.
Indicateurs de résultats	La réalisation du recueil. La transmission des informations aux intéressés et la mise en place de nouvelles entreprises.

Description du projet	<p>L'organisation et la promotion de l'achat local, la mise en réseau des entreprises de transformation et la conclusion de partenariats d'affaires font partie des défis à surmonter. Ces défis s'appliquent également aux entreprises oeuvrant en agrotourisme.</p> <p>Le projet consiste à favoriser les regroupements de producteurs, puis d'élaborer et de mettre en place des activités de promotion et de mise en marché des produits et des entreprises de transformation agricole dans la MRC. Les regroupements d'entreprises agrotouristiques et de celles pratiquant la vente à la ferme sont aussi visés.</p>
Objectifs visés par le PDZA	<p>Favoriser et soutenir les initiatives de mise en marché collective.</p> <p>Promouvoir l'achat local et le développement des marchés de proximité.</p>
Partenaires impliqués	<p>Maître d'œuvre : Le CLD et les producteurs participants.</p> <p>Collaborateurs : FUPAM, MAPAQ, SADC, la Coopérative de solidarité Frissons gourmands, la Société de développement économique La Pérade.</p>
Sources de financement	<p>Contribution des participants, Pacte rural, PDAAM, CLD, Caisses Desjardins.</p>
Échéancier de réalisation	<p>Moyen et long terme : 2015 - 2019.</p>
Indicateurs de résultats	<p>Les activités organisées et le nombre d'entreprises participant à ces activités.</p>

Description du projet	<p>Les inventaires réalisés par le SPBM a permis de déceler la présence de plusieurs espèces de produits forestiers non-ligneux sur le territoire de la MRC des Chenaux. On y retrouve les produits suivants : champignons, thé du Labrador, têtes de violon, sureau blanc, amélanchier, aronia noire, sève de bouleau, if du Canada, branches de cèdre et d'épinette. Certaines études ont démontré le potentiel de développement de cette nouvelle filière associée aux ressources du milieu forestier.</p> <p>Le projet pilote consiste à appuyer un ou des promoteurs éventuels dans l'exploitation, la récolte, la transformation et à la mise en marché d'un produit forestier non ligneux. Les données recueillies lors du projet pourraient être transférables à d'autres projets similaires.</p>
Objectifs visés par le PDZA	Explorer et soutenir la filière des produits forestiers non-ligneux.
Partenaires impliqués	Maîtres d'œuvre : promoteurs privés, SPBM / Collaborateurs : CLD, MAPAQ.
Sources de financement	Programme d'aide financière à la mise en valeur des forêts privées / Programme de développement régional et forestier / Programme Prime-Vert / Participation des producteurs agricoles et forestiers / Pacte rural.
Échéancier de réalisation	Moyen et long terme : 2015 - 2019.
Indicateurs de résultats	La mise en place du projet et les résultats obtenus.

Description du projet	<p>Le projet consiste à identifier certains sous-bassins versants qui présentent des problématiques environnementales particulières et dont les producteurs sont disposés à mettre en place de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.</p> <p>Parmi les solutions agroenvironnementales suggérées aux producteurs agricoles, on retrouve la gestion des intrants, la régie des cultures, le travail minimal du sol et la régénération des bandes riveraines. Ces projets peuvent aussi inclure des travaux d'entretien de cours d'eau effectués dans le cadre des compétences de la MRC ainsi que des travaux de reboisement de coulées.</p>
Objectifs visés par le PDZA	<p>Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau et régénérer les milieux riverains dégradés.</p> <p>Augmenter les superficies cultivées avec des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.</p>
Partenaires impliqués	<p>Maîtres d'œuvre : SAMBBA, CAPSA, ZIP les Deux Rives, Club conseil Lavi-Eau-Champ.</p> <p>Collaborateurs : MAPAQ, FUPAM, MRC, SPBM.</p>
Sources de financement	<p>Participation des producteurs agricoles / Programme Prime-Vert et autres programmes du MAPAQ / Pacte rural.</p>
Échéancier de réalisation	<p>Court, moyen et long terme : 2014 - 2019.</p>
Indicateurs de résultats	<p>Le nombre de sous-bassins identifiés et le nombre de projets réalisés.</p> <p>La superficie des terres cultivées avec pratiques agroenvironnementales et la longueur des cours d'eau protégés.</p> <p>L'amélioration de la qualité de l'eau.</p>

Description du projet	<p>La Commission régionale des ressources naturelles et du territoire a élaboré un Plan de paysage régional pour la Mauricie. Celui-ci comprend l'identification de chacune des unités paysagères, la caractérisation des enjeux reliés aux paysages ainsi que des pistes de solutions pour leur protection et leur mise en valeur.</p> <p>Pour la MRC des Chenaux, le projet consiste à s'approprier cette étude et à caractériser à une échelle plus fine les huit unités paysagères que l'on retrouve sur notre territoire. Les paysages de la MRC sont principalement modelés par le relief, les cours d'eau, les activités agricoles et forestières et le patrimoine bâti. La qualité de nos paysages contribue au maintien d'un cadre de vie agréable pour les citoyens de la MRC, favorise l'attrait du territoire pour des nouveaux résidents et soutient le développement de l'agrotourisme. Il s'agit donc de développer avec les partenaires du milieu des outils de protection et de mise en valeur de nos paysages ruraux.</p> <p>Le projet peut aussi intégrer des actions concrètes sur des sites particuliers en fonction d'un concept intégré.</p>
Objectifs visés par le PDZA	Mettre en valeur les paysages ruraux d'exception dans la MRC.
Partenaires impliqués	Maître d'œuvre : MRC / Collaborateurs : Municipalités, CRRNT, MAMOT, MAPAQ, FUPAM, CLD, UQTR, ATR .
Sources de financement	PDAAM / Autre à déterminer.
Échéancier de réalisation	Moyen terme : 2015 - 2016.
Indicateurs de résultats	La mise en place d'actions de protection et de mise en valeur du paysage.

Description du projet	<p>La MRC a adopté en 2006 une politique de gestion des cours d'eau et en 2003 un règlement sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier. À la lumière des nouvelles problématiques abordées dans le PDZA, il y a lieu de revoir ces deux outils réglementaires, de façon à les adapter aux réalités actuelles.</p> <p>D'autre part, ce projet inclut également de mettre en place un programme de communication visant à informer les producteurs agricoles et les producteurs forestiers sur les tenants et aboutissants de ces politiques et ces réglementations.</p>
Objectifs visés par le PDZA	<p>Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau et promouvoir et régénérer les milieux riverains dégradés.</p> <p>Contrôler l'abattage d'arbres et assurer la protection du couvert forestier.</p>
Partenaires impliqués	Maître d'œuvre : MRC / Collaborateurs : FUPAM, SPBM, AMFM, Municipalités de la MRC.
Sources de financement	Participation des personnes ressources par chacun des partenaires impliqués.
Échéancier de réalisation	Moyen terme : 2015 - 2016.
Indicateurs de résultats	<p>L'adoption d'une nouvelle politique de gestion des cours d'eau et la modification du règlement sur l'écoulement des eaux des cours d'eau. La modification du règlement sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier.</p> <p>Le nombre de producteurs agricoles et producteurs forestiers ayant reçu les informations sur ces sujets.</p>

Description du projet	<p>La présence des milieux aquatiques et des corridors forestiers contribuent à la biodiversité et à la signature paysagère du territoire de la MRC. Cependant, certains de ces milieux ont, par le passé, fait l'objet de déboisement, notamment aux fins de mise en culture des sols.</p> <p>Le projet consiste, dans un premier temps, à identifier les sites dégradés et les travaux sylvicoles requis pour leur régénération. Par la suite, des rencontres avec les propriétaires permettront de les sensibiliser à cet égard et d'établir, avec leur accord, un plan de reboisement de ces sites.</p>
Objectifs visés par le PDZA	<p>Assurer la protection et la conservation des écosystèmes sensibles et des habitats fauniques.</p> <p>Améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau et régénérer les milieux riverains dégradés.</p>
Partenaires impliqués	<p>Maîtres d'œuvre : SAMBBA, CAPSA, BVSM , SPBM, propriétaires privés.</p> <p>Collaborateurs : AMFM, Groupement forestier de Champlain, MAPAQ, MRC.</p>
Sources de financement	<p>Programme d'aide financière à la mise en valeur des forêts privées / Programme de développement régional et forestier / Programme Prime-Vert / PDAAM / Participation des producteurs agricoles et forestiers.</p>
Échéancier de réalisation	<p>Moyen et long terme : 2015 - 2019.</p>
Indicateurs de résultats	<p>Le nombre de propriétaires participants. Les superficies reboisées.</p>

Description du projet	<p>L'élaboration du PDZA a permis de mettre à jour les connaissances sur les différentes facettes du monde agricole dans la MRC des Chenaux. Le projet consiste à sensibiliser la population de la MRC de l'impact des activités agricoles et forestières sur l'occupation de notre territoire et sur son développement économique et social. Il s'agit aussi de mettre au premier plan le rôle joué par les producteurs agricoles et les défis qu'ils doivent relever quotidiennement.</p> <p>Le plan de communication s'articule autour de la diffusion dans les médias locaux et régionaux des réalités du monde agricole axées sur des thématiques telles, les informations relatives aux spécificités du terroir de la MRC, la valorisation des acteurs agricoles et de leurs réussites et des témoignages d'entrepreneurs et de leaders du monde agricole. On pourra aussi mettre à contribution les outils internet de la MRC du CLD, des organismes régionaux ainsi que les médias sociaux.</p>
Objectifs visés par le PDZA	<p>Reconnaître et valoriser le rôle de l'agriculture dans le développement des communautés.</p> <p>Promouvoir une image de marque associant la MRC à un territoire particulièrement favorable à l'établissement de nouvelles entreprises agricoles et forestières.</p>
Partenaires impliqués	Maître d'œuvre : MRC, CLD, FUPAM / Collaborateurs : MAPAQ, municipalités, Le Bulletin des Chenaux.
Sources de financement	MRC / CLD / Autre à déterminer.
Échéancier de réalisation	Conception : Court terme 2014 / Mise en œuvre : en continu 2014 - 2019.
Indicateurs de résultats	<p>La réalisation du plan de communication.</p> <p>Les informations recueillies, les activités de communication organisées et le contenu des messages diffusés.</p>

Description du projet	<p>Le CLD a pour mission de soutenir la création, le maintien et le développement d'emplois et d'entreprises. Il est la porte d'entrée de tout projet de développement d'entreprises sur le territoire de la MRC des Chenaux. À cet égard, il accompagne les promoteurs dans leurs démarches et il peut leur offrir un soutien financier. Les secteurs d'activités en lien avec l'agroalimentaire, notamment les entreprises de transformation des produits agricoles, font partie des cibles prioritaires du CLD.</p> <p>Le projet consiste à mettre à la disposition des promoteurs, des ressources professionnelles spécialisées offrant des services conseils à la carte pour le montage des projets. Qu'il s'agisse d'une étude de faisabilité, d'une analyse de la productivité, d'une analyse de marché ou de l'élaboration d'un plan d'affaires, le CLD peut avec son équipe offrir de l'aide, ou, de façon ponctuelle, retenir les services d'un consultant externe pour guider le promoteur dans son projet d'entreprise.</p>
Objectifs visés par le PDZA	<p>Soutenir la transformation des produits dans les entreprises agricoles.</p> <p>Mettre en place un système d'accueil des promoteurs axé sur le service à la clientèle.</p>
Partenaires impliqués	Maîtres d'œuvre : CLD / Collaborateurs : Agriconseils, MAPAQ, FUPAM, SADC.
Sources de financement	<p>Fonds local d'investissement et fonds de diversification économique du CLD.</p> <p>Fonds régionaux de la CRÉ, ministères et organismes à vocation économique.</p>
Échéancier de réalisation	En continu : 2014 - 2015.
Indicateurs de résultats	Le nombre d'entreprises soutenues. Le nombre d'emplois créés.

Description du projet	<p>La direction d'une entreprise agricole requiert des compétences particulières autant en matière de gestion administrative et financière que dans les aspects techniques applicables au domaine de la production. Lorsque qu'il s'agit de la transformation de produits agricoles et de l'agrotourisme, des connaissances en matière de commercialisation, de communication et de marketing sont également essentielles à la survie de l'entreprise.</p> <p>Le projet consiste donc à offrir aux producteurs et aux entrepreneurs des formations de type collectif ou individuel en fonction des besoins exprimés. À titre d'exemple, mentionnons les deux formules actuellement en cours sur le territoire de la MRC, soit le coaching pour les entreprises en agrotourisme et en transformation agroalimentaire et l'implantation du concept Agri-dîner.</p> <p>Ce projet s'inscrit également dans les initiatives développées dans le cadre de la communauté entrepreneuriale.</p>
Objectifs visés par le PDZA	Stimuler la participation des producteurs agricoles et forestiers aux activités de formation offertes.
Partenaires impliqués	Maîtres d'œuvre : FUPAM, Agriconseils, CRFA / Collaborateurs : MAPAQ, CLD, MRC
Sources de financement	Participants à la formation, Agriconseils, PDAAM.
Échéancier de réalisation	En continu 2014 - 2019.
Indicateurs de résultats	Le nombre d'activités de formation offertes et le nombre de participants à ces activités.

Description du projet	<p>Certaines des problématiques soulevées dans le plan de développement de la zone agricole transcendent les frontières du territoire de la MRC des Chenaux. À cet égard la MRC invite ses partenaires et les instances régionales à se pencher sur les enjeux suivants.</p> <p>Le développement d'une image de marque en agrotourisme, en tourisme gourmand et en tourisme rural. La mise en place et la promotion d'un circuit agrotouristique de la Mauricie.</p> <p>La mise en place d'une campagne régionale pour la promotion des produits du terroir de la Mauricie auprès de la population locale.</p> <p>L'analyse des besoins en matière d'abattage d'animaux et les solutions pour répondre à la demande.</p> <p>La documentation sur les faits et les impacts de l'accaparement des terres en Mauricie.</p>
Objectifs visés par le PDZA	<p>Renforcer les réseaux d'information et d'échange entre les organismes voués au développement des activités agricoles et forestières.</p>
Partenaires impliqués	<p>La conférence régionale des élus de la Mauricie et la structure organisationnelle du Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM).</p> <p>MRC, CLD, MAPAQ, FUPAM, ATR.</p>

ANNEXE

CARTOGRAPHIE

- Territoire de la MRC des Chenaux :** localisation de la MRC en Mauricie et limites territoriales des municipalités.
- Potentiel agricole des sols :** localisation des classes de sols (2, 3, 4, 5, 7, 0).
- Hydrographie :** localisation des cours d'eau et des milieux humides, découpage des bassins versants.
- Milieu forestier et friche :** localisation des peuplements (érablières, feuillus, résineux et sans dominance) et des friches.
- Grandes affectations du territoire :** telles que déterminées au schéma d'aménagement et de développement.